

XVIII-7-50  
XV-15-27  
**ESSAI**

**SUR L'ÉTAT**

**DE LA**

**CULTURE BELGIQUE**

*Et sur les moyens de la perfectionner.*

**A LONDRES.**

*Et se trouve à NIVELLES;*

**Chez EMMANUEL H. J. PLOM.**

---

1784

EX LIBRIS

ANTONIO CANTABRIGIA

LIBR.



Antonio Cantabrigia  
Libr.

1266.71



## AVERTISSEMENT.

**O**N est éloigné d'attendre que cet ouvrage soit couronné par des succès brillans. On ose seulement espérer qu'on rendra justice aux vues qu'il renferme. De quelque manière du moins que soient traités des projets tendant au bien-être de la société, ils ne laissent pas que d'être toujours bien accueillis par la partie sensée du public ; plein de confiance en ce sentiment, joint au desir sincère de voir diminuer d'une part les misères de la dernière, comme de la plus nombreuse portion de l'humanité, & d'en ouvrir à l'autre le moyen, sans que ce moyen lui devienne onéreux, a fait naître l'idée de démontrer la possibilité de réaliser un si grand bien ; à dire vrai, sans ces considérations, cet ouvrage ne paroïssoit guères susceptible de soutenir le grand jour de l'impression ; écrit par un homme sans lettres & dans une langue qui n'est pas sa langue naturelle, il ne pouvoit manquer de fourmiller de fautes de style &

## **AVERTISSEMENT.**

*de répétitions ; on en a ôté quelques-unes , mais il en est resté encore beaucoup , & il eût fallu une main habile pour le retrancher entièrement ; mais lui eut-on fait subir des variations considérables dans son exposition, ses détails, son ensemble ; on se fut encore moins attaché à l'élégance, qu'à lui donner la clarté & la précision, qui sont, tout bien considéré, les seules choses désirables dans un ouvrage de ce genre.*

*L'auteur, dont les intentions n'étoient certainement pas qu'on publiât après lui son ouvrage dans l'état où il se trouvoit, & qui ne l'avoit fait que pour lui & quelques-uns de ses amis, auxquels il vouloit faire goûter ses vues, l'avoit grossi d'une quantité de matières, qui ne paroissoient pas être toutes de la première utilité ; & autres mêmes qui après le prospectus, nous ont semé sujettes à certaines difficultés & qui donnoient prise à des objections raisonnables, en ont été retranchées ; peut-être eut-on dû émettre encore bien des choses.*

*Mais l'on n'imagine pas qu'il en soit de*

## AVERTISSEMENT. II

Même d'un traité de semis & de plantations, que l'auteur écrivoit d'après ses propres expériences, qu'il faisoit dans ses terres, d'après ses observations qu'il a faites dans les différentes parties de nos provinces, qu'il a parcourues relativement à cette partie essentielle de l'économie rustique ; de sorte qu'on peut le regarder comme un traité complet en ce genre, & qui ne laisse rien à désirer au propriétaire, lorsqu'il voudra se mettre au fait de ce qui concerne la culture & l'entretien de ses bois & forêts.

L'on demande si l'on peut traiter mieux cette matière, que ne l'a fait M. Du Hamel Dumonceau, le seul agronome français qui fasse réellement honneur à sa nation ? Non, mais l'ouvrage de M. Du Hamel est très-volumineux & fort cher. D'ailleurs, tout ce qu'il dit n'est peut-être pas toujours assorti à la nature de notre sol & à notre climat, & peut-être aussi, en écrivant, n'a-t-il eu en vue que sa patrie. Ainsi on sera toujours bien aise d'entendre un homme instruit parler de ce qu'il a fait par lui-même, de ce qu'il a essayé d'après les instructions de ceux



## **AVERTISSEMENT**

qui l'ont devancé ; un article sur-tout bien important, est celui où il propose des moyens de tirer un parti avantageux, à peu de frais, des terrains incultes les plus ingrats, moyens prouvés encore par sa propre expérience ; enfin ne seroit-il plus possible d'ajouter à la masse de nos connoissances, dans quelque genre que ce soit.

Quelques extraits de M. Du Hamel, faits à propos, comme les observations de quelques-uns de nos agronomes estimables, ne pouvoient que le rendre infiniment plus intéressant, on en a ajouté plusieurs.

Cet ouvrage, du même format que celui-ci, contiendra environ 400 pages. La souscription sera ouverte, chez l'éditeur, jusqu'au 1<sup>er</sup>. d'Octobre 1784 ; elle est de 3 livres de France, dont on paiera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en le retirant. Passé le 1<sup>er</sup>. d'Octobre, ceux qui n'auront point souscrit ne pourront plus se procurer cet ouvrage, vu qu'on ne tirera que le nombre suffisant pour remplir les souscriptions.

## **INTRODUCTION.**

---

---

## INTRODUCTION.

**L**E sol de nos Provinces Beligiques présente une variété étonnante d'un canton à l'autre; le terroir est d'une nature & d'une culture différente; mais l'heureux terrain de la Flandres est d'une fertilité, qui l'emporte sur celle des Provinces qu'elle avoisine. Qu'on se garde cependant bien d'attribuer uniquement son état florissant & d'opulence à cette terre généreuse. Il n'y a pas de pays au monde, peut-être, où l'agriculture soit plus en vigueur, où elle avance plus ses progrès. Elle est la seule cause de ses richesses: en effet, la culture est la seule source des richesses

réelles, utiles, nécessaires, la seule dispensatrice de l'aisance, des commodités, des délices de la vie; on ne trouve ni aliment, ni vêtement, ni industrie, ni art, ni luxe, ni agrément, dans les lieux incultes; les hommes fuient ces climats disgraciés. Toute contrée, où le peuple découragé néglige la culture, tend nécessairement à sa dépopulation, penche à sa ruine. Si la Flandres est une des Provinces des plus peuplées des Pays-Bas, si l'aisance règne parmi ses habitans, c'est qu'ils sont les plus courageux, les plus infatigables des cultivateurs, c'est qu'ils sont presque tous attachés à cet art créateur des biens de nécessité première. Si dans nos autres Provinces, par exemple, celles de Hainaut,



de Namur, le Brabant-Wallon &c. le villageois, en général, n'est pas si à son aise, s'il est moins heureux, c'est qu'il ne cultive pas, c'est que cet art y est découragé par une distribution trop inégale de terres; les grands occupants absorbent tout, & le reste du peuple est forcé à être mercenaire, journalier ou oisif & déplacé; en Flandres nous voyons plus de fermiers & moins de journaliers: en Hainaut il y a moins de fermiers & de cultivateurs, mais il y a plus de journaliers, cette variété, qu'on remarque d'une Province à l'autre, doit influencer nécessairement sur l'état plus ou moins heureux de leurs habitans respectifs. J'ai toujours pensé que les Flamands devoient autant à leurs travaux,

qu'à la qualité excellente du sol où ils se sont vus naître , parce que l'aïssance fuit les hommes qui travaillent , & recule au contraire des contrées les plus fertiles , à mesure qu'ils négligent le travail , ou qu'ils ne s'y appliquent pas pour leur propre. Le peuple qui jouit, dans le pays le plus ingrat , d'une distribution à peu-près égale de terre , est généralement plus heureux , que celui qui est mercenaire d'un petit nombre d'hommes préposés à l'exploitation des terres d'un sol fertile. Par exemple , dans les Ardennes , où la nature a traité la terre en marâtre , les habitans ne laissent pas que d'y vivre avec une certaine aïssance ; parce qu'il n'y a presque point de payfan qui n'ait quelques petites

### *Introduction.*

portions de terre, qu'il ne cultive pour  
soi-même, & qui ne nourrisse deux  
à trois pièces de grand & petit bétail;  
aussi j'ai remarqué que leur sort  
seroit digne d'être envié par les  
habitans de nos meilleures Provin-  
ces. Nous ne devons donc point  
uniquement imputer aux qualités  
inférieures de nos terres de Hainaut  
& à celles de Flandres, l'état de  
détresse & de misere où expirent le  
grand nombre de nos paysans, & si  
les progrès de l'agriculture sont  
encore restés au-dessous du possible,  
il est cependant un moyen de la  
porter à une plus grande perfection  
& d'adoucir le sort du peuple, &  
pour peu qu'on veuille mettre la  
main à l'œuvre, ce moyen est très-  
possible & praticable.



Si vous venez à parcourir nos Provinces, là où vous trouverez de grandes fermes, concluez que l'agriculture n'y est pas sur le meilleur pied & que les habitans y sont misérables. Cependant, dans le Hainaut, le Namurois & le Brabant-Wallon, que de riches fermiers ! ceux des monastères sont très-riches, Je suis bien éloigné d'imaginer qu'il faille écraser, du poids des redevances exorbitantes, ceux qui travaillent pour assouvir notre cupidité, nos besoins factices & notre luxe outré ; il seroit injuste & cruel de le prétendre, & cette considération, au moins, doit nous porter à ménager l'état du laboureur : pourquoi ne pas lui laisser quelques moyens de parer les coups de la fortune,

quelques épargnes pour ses nécessités futures , quelques douceurs pour ses vieux jours ? Rien ne paroît plus raisonnable ; mais de grandes richesses dans les mains d'un cultivateur deviennent funestes à l'agriculture , parce qu'elles engourdissent son industrie , le rendent moins actif , moins laborieux , moins attaché à sa profession ; l'abondance éteint en lui l'émulation & l'amour du travail & lui inspire d'autres mœurs ; il veut imiter les honnêtes gens dans leur manière de vivre , il lui faut des mets plus délicats , des habits plus recherchés , & il sacrifie son temps précieux à des plaisirs , qui ne sont plus consacrés au delassement de ses travaux ; mais plutôt à remplir tous les instans

d'une vie molle & fainéante , qui redoute la malaïse de l'ennui ; son orgueil , qui s'enfle insensiblement , met entre lui & son domestique une trop grande distance ; il n'est plus son ami & le compagnon de ses travaux : mais si l'essence de l'autorité du maître consiste à prêcher d'exemple à tous les individus de la famille , de quel œil le verront-ils s'exempter du travail , son oïveté influera nécessairement sur le relâchement de la famille ; car il est bien naturel qu'un chacun cherche , autant qu'il est possible , à se procurer ses commodités : sur-tout un domestique n'aura garde de s'excéder de travail & de fatigue pour un maître dur , impitoyable & hautain ; c'est à regret qu'il arrache à la terre



### *Introduction.*

ja

des fruits qui enrichissent & engrais-  
sent un fainéant qu'il méprise ; &  
appellé par la voix du besoin à une  
vocation qu'un traitement rigoureux  
rend amer, il n'y a que l'indigna-  
tion qui puisse provoquer ses sueurs.  
De plus, comme un riche fermier  
vâque rarement à la besogne, il  
n'en peut être au fait comme son  
domestique, qui se moque de ses  
ordres. Qu'en arrive-t-il ? Il est mal  
servi, & l'exploitation qui se dété-  
rioré insensiblement, occasionne  
non-seulement des pertes à lui-  
même, mais intéresse encore le  
propriétaire & l'État. Enfin, que  
la cupidité porte, si l'on veut, l'opu-  
lent fermier à être appliqué & atten-  
tif à faire fleurir son marché, la mul-  
tiplicité d'objets sur laquelle doit

### *Introduction.*

rouler son attention, lui occasionne bien des négligences, il ne peut suffire à des détails étonnans, & une grande partie échappe à toute la vigilance, ainsi ses succès sont toujours loin de ceux du simple laboureur, dont les mains intelligentes & laborieuses améliorent un champ d'étendue médiocre.

Mais une des causes, encore peut-être, qui ralentit la marche de l'agriculture vers sa perfection dans nos Provinces Beligiques, abstraction faite de celle de Flandres, est l'insouciance & l'indifférence que nos grands propriétaires semblent démontrer pour leurs possessions; il ne leur est peut-être jamais venu à l'esprit d'exciter l'émulation chez

### *Introduction.*

5

les cultivateurs de leurs domaines, dont toute l'administration est remise, à des mains étrangères, qui pensent plus à leur propre fortune, qu'à ménager celle d'autrui, dont ils sont les dépositaires,

A la faveur de l'éloignement d'un Seigneur qui a part au gouvernement, qui veille à la défense de la patrie, ou qui rend d'autres services importans à la société, les malversations les plus criantes se commettent dans ses terres & toujours avec impunité. Il est malheureux que l'agriculture soit un art si peu à la portée de nos illustres possesseurs; c'est la chose du monde qu'ils connoissent le moins & qu'ils devroient connoître le plus;



*Introduction:*

elle tient de si près à leur fortune, cependant ils ignorent le plus souvent quel est l'état, la nature, la valeur & l'étendue de leurs biens-fonds; s'ils passent quelque tems de la belle saison à la campagne, c'est pour s'y livrer aux plaisirs de la chasse, ou à d'autres amusemens frivoles; ils n'imaginent point qu'un mauvais & lâche laboureur peut délabrer leurs terres & hâter leur épuisement par des productions forcées; que leurs forêts & leurs bois peuvent dépérir; en un mot, que souvent la dupe de leur bonne foi & de leur confiance aveugle, ils voient tomber la fortune de leurs maisons, sans qu'ils puissent quelquefois en assigner la cause. M. le Baron de *Poederlé*, dont nous

aurons occasion de citer plus d'une fois l'ouvrage intéressant (\*), l'a judicieusement senti, quand il a dit que » la cause ( de la dégradation des bois ) n'en est point » problématique ; la vie molle & » dissipée qu'on mène aujourd'hui » en est la cause principale ; elle » conduit à tant de besoins, qu'on » perd de vue ses intérêts ; le luxe » généralement répandu, empêche » même un intendant ou un receveur de vivre à la campagne, où » ils auroient sous leurs yeux les » intérêts de leurs maîtres : le » maître se repose souvent sur » eux ; ceux-ci se reposent sur les

---

(\*) Manuel de l'Arboriste & du Forestier  
Belgique.

» gardes, qui, la plupart du tems,  
» s'entendent avec les payfans, ou  
» les craignent, & les choses pre-  
» nant cette tournure, la perte &  
» la ruine des maisons en devien-  
» nent inévitables.

Que ne m'est-il permis de crayonner le foible esquisse de l'éloge de l'illustre agricole, dont je viens de rendre les paroles, sans blesser sa modestie; je ne releverois pas sa haute naissance, je ferois bien plus admirer le patriote estimable, qui cultive avec tant de succès l'art le plus utile & le plus essentiel de tous, & dont le travail a si bien mérité de la patrie. Puisse un si bel exemple exciter l'émulation de nos jeunes Seigneurs ! Puisse-ils s'occu-



### *Introduction:*

xxv

per aussi noblement ! combien ils seroient chers à leurs compatriotes ! Ils deviendroient les bienfaiteurs de la patrie , ils imposeroient à leurs descendans une plus étroite obligation de les bénir. Ne pourroit-on pas leur remettre sous les yeux , que dans les beaux jours des plus puissans Empires , la culture faisoit les délices des héros , qui donnoient tous leurs soins à la rendre florissante , mais que le zèle pour elle expiroit à mesure que ces mêmes Empires se corrompoient & penchoient vers leur ruine.

Pline , dans le troisième chapitre du 18<sup>me</sup> liv. de son histoire naturelle , semble faire marcher de front les époques de l'accroissement & de la

décadence de Rome avec celle de  
l'état brillant & de dégradation de  
sa culture , en disant que » les  
» champs étoient cultivés par les  
» mains-mêmes des généraux Ro-  
» mains , qu'il sembloit que la terre  
» se plaisoit à se voir labourée par  
» des guerriers qui avoient remporté  
» les honneurs du triomphe : soit  
» qu'ils traitassent l'agriculture avec  
» autant de soin que la guerre , &  
» qu'ils préparassent la terre avec la  
» même attention qu'ils dispoient  
» les camps , soit que tout réussît  
» mieux entre les mains des gens  
» vertueux , parce qu'ils font les  
» choses avec plus d'exactitude ; elle  
» nous donnoit , ajoute-il , ses fruits  
» avec abondance , parce qu'elle  
» prenoit plaisir d'être cultivée avec

des charues couronnées par des  
mains triomphantes, pour répon-  
dre à cet honneur, elle multi-  
plioit ses productions : ce n'est  
plus la même chose, abandonnée  
à des fermiers mercénaires, nous  
la faisons valoir par des esclaves,  
& l'on seroit tenté de croire qu'elle  
a ressenti cet affront.

Que les premières constitutions  
de Rome étoient admirables ! ce qu'il  
y avoit de plus illustre dans cet  
Empire naissant vivoit aux champs  
& cultivoit les terres, tandis que la  
plus vile portion du peuple devoit  
se contenir dans les murs de la  
Ville, où l'esclave voué à l'oppro-  
bre & à l'ignominie, exerçoit les  
métiers & les arts. Heureuse la



nation qui feroit revivre de telles loix, & qui conserveroit assez de vertu pour toujours les maintenir en vigueur ! mais les mœurs actuelles de l'Europe rendent ce plan impraticable, qui n'entre pas même dans l'ordre des possibilités morales; ce feroit donc outrer aujourd'hui le ridicule, que de vouloir prétendre qu'un gentil-homme conduise la charue & se livre aux travaux champêtres (\*). En essayant d'offrir un tel exemple à l'admiration & à

---

(\*) Pourquoi non ? L'Empereur prit lui-même la charue & traça un sillon dans le territoire de Posenitz. Le Prince de Lichtenstein, pour en conserver la mémoire, a fait ériger, sur le lieu même, un monument de marbre, chargé de figures symboliques, relatives à l'agriculture, avec cette inscription : *Imp. Caf. JOSEPHO, Divi FRANCISCI & M. THERESIAE Aug. pro fel. Aug. Quod is. anno MDCCCLXIX, mense Aug. ad excitand.*

l'imitation, ce seroit plutôt l'exposer à la huée & au persiflage. Mais d'anciens préjugés aussi extravagans que funestes, les détourneront-ils de s'éclairer l'esprit de quelques notions relatives à l'économie rurale, & de se rendre enfin plus attentifs à tout ce qui concerne ses possessions, d'où découlent ces richesses qui lui prêtent plus de lustre aux yeux du sot vulgaire, que la noblesse de son origine & ses qualités personnelles? Peut-il racheter par les plaisirs bruyans des Villes, cette

---

*dam populorum industriam, ducto per totum hoc jugerum  
 aratro, agriculturam humani generis nutricem nobilitavit,  
 communibus ordinum Moravica votis, posuit Josephus  
 Venceslaus à Lichtenstein. La charrue dont s'est servie S.  
 M. I. fut enveloppée par respect dans un drap rouge, &  
 elle est conservée par ordre de MM. les représentans  
 de Moravie. Gax. de Deux-Ponts, 1770. N°. 46.*

satisfaction qu'il goûteroit en visitant ses terres en observateur éclairé, en y faisant tout le bien qui dépendroit de lui? Il ne peut du moins s'occuper d'objets plus intéressans, plus précieux pour lui, que de ses bois, de ses fermes, de ses métairies; que de s'éclairer par lui-même si la culture y est en vigueur, d'aiguillonner le courage du laborieux cultivateur par des éloges qu'il mériteroit; je présume que sa conduite, en répandant parmi les paysans-mêmes l'émulation de se distinguer, tourneroit à améliorer ses possessions & pourroit contribuer à augmenter & à étendre insensiblement la prospérité générale.

Un moyen bien simple pourroit



encore réunir à l'avantage d'éclairer un grand propriétaire, le plus occupé d'ailleurs, sur la nature de ses biens-fonds, celui de les faire fructifier; il feroit dresser pour cet effet, par des hommes qui se seroient acquis une connoissance approfondie de tout ce qui concerne les différentes branches de l'économie rustique, un état circonstancié de ses biens; leur mémoire devoit contenir la description de la situation naturelle de chaque lieu, les qualités générales du sol, quels procédés de culture il exige, la position, l'emplacement, la structure de chaque ferme, l'arrangement, la distribution de leurs différentes parties, la division & l'énumération des biens compris & appartenant à chacun de leurs marchés.

respectifs, tant en terres labourables, que prairies, pâtures, bois &c. avec l'étendue de chaque pièce, (il est indispensable de les faire mesurer, si elles ne l'ont été depuis longtemps) la description particulière de chaque terre renfermeroit encore des observations sur leurs bonnes, moyennes & mauvaises qualités; sur leurs productions, leurs produits, leur valeur; si elles sont douces, roides, légères, pesantes, caillouteuses, argilleuses, sabloneuses, humides, séches, arides &c. si elles ont du fond, si elles n'en ont pas; si la situation du terroir est unie, ou rude, ou montueuse; ces descriptions contiendroient encore des observations sur la possibilité de les améliorer; des indications sur les

*Introduction.* xxiij

moyens & les procédés les plus sûrs ,  
relativement à cet objet. A l'égard  
des bois , mêmes recherches , mê-  
mes observations , mêmes descrip-  
tions ; de manière qu'un Seigneur ,  
ou particulier , qui consacrerait quel-  
ques instans de loisir à la lecture  
d'un tel mémoire , pourroit en quel-  
que sorte , du fond de son cabinet ,  
diriger les travaux du laboureur ,  
suivre ses opérations rurales , &  
s'assurer en même-temps , si les per-  
sonnes préposées à l'administration  
de ses domaines , remplissent exac-  
tement de ce qui est de leurs de-  
voirs ; il pourroit se flatter qu'à l'aide  
de ce moyen , il verroit prospérer  
ses domaines & produire une heu-  
reuse fermentation chez leurs habi-  
tans ; des premiers succès éveille-



roient son zèle; bientôt il trouveroit  
des charmes à augmenter le bonheur  
de ses sujets, en travaillant à sa pro-  
pre fortune. Quelle source de félicité  
ne s'ouvrira-t-il pas, s'il vient à se ren-  
dre dans l'héritage de ses pères? Son  
cœur & ses yeux sont également  
frappés de mille objets qui remuent  
son ame, par la sensation délicieuse  
qu'elle éprouve; il voit la terre cou-  
verte des plus abondantes moissons,  
& qui semble se disputer par-tout  
l'honneur d'être féconde, un peuple  
actif, gai & satisfait, se précipitant  
sur son passage pour y trouver un  
bienfaiteur tendrement aimé. O  
qu'il est doux alors de se dire à soi-  
même : *Voilà mon propre ouvrage!*



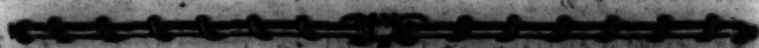


# ESSAI

SUR L'ÉTAT

DE LA CULTURE BELGIQUE

*Et sur les moyens de la perfectionner.*



SESSION I

*Nécessité de la réduction des grandes fermes.*

**L**A meilleure culture est la culture la plus soignée, celle à qui on accorde le plus de travail & de soins. Notre culture belge fleurit sans doute; mais ne seroit-elle pas susceptible d'une plus grande

A

perfection ? Il ne s'agiroit pour cela que de lui donner plus de bras, & les bras se trouveront aisément, si vous leur partagez, avec le plus d'égalité possible, les exploitations de terres, qui souvent trop étendues en bien de cantons, sont toujours très-préjudiciables aux progrès de l'agriculture.

Cela est si vrai, que dans un canton peu peuplé, on douteroit presque s'il ne feroit pas autant & plus avantageux à chaque famille de cultiver un petit espace de terrain avec soin & de laisser le reste en friche, que d'avoir une entreprise de culture considérable, mais négligée. Du moins un grand principe dont on ne doit jamais s'écarter, c'est qu'il ne faut jamais penser à augmenter ses biens, avant d'avoir porté l'état de ceux qu'on possède au dernier degré de perfection dont ils sont susceptibles; & comment un cultivateur, qui ne feroit pas encore parvenu à donner à son héritage la plus grande amélioration, pourroit-il en venir à bout, s'il venoit à l'augmenter ?



## DE LA CULTURE BELGIQUE.

C'est le moyen de tout gâter. Il est certain que son bien ainsi accru, ne lui rapportera pas davantage, qu'il ne faisoit avant son augmentation ; la fertilité d'un terrain se soutenant toujours en raison exacte du travail qu'on y met. C'est une chose que l'expérience confirme tous les jours. On verra même que si l'on n'emploie, dans un domaine dont on a augmenté l'étendue du double, que la même quantité de travail, qu'on y mettoit avant d'en avoir doublé l'étendue, ce terrain doublé rapportera encore moins qu'il ne faisoit, lorsqu'on n'en possédoit que la moitié. D'après ce principe, on peut donc inférer qu'il vaudroit beaucoup mieux, dans un pays où il manqueroit des bras, bien soigner quelques parcelles de terre, que de défricher imparfaitement de grands espaces incultes & d'attendre pour cela que la propagation des familles vienne donner des moyens de défrichement, en y suivant la méthode de la plus parfaite culture, dont la succession de familles auroit l'exemple sous les yeux & auxquels elle auroit été instruite.

Mais un accroissement de population, dans un pays déjà peuplé, doit encore occasionner une plus grande division de terres; elles deviennent trop chères & trop précieuses pour permettre des occupations, même tant soit peu considérables, qui ne tendent à rien moins qu'à restreindre la classe productrice & nourricière, qu'il importe d'étendre le plus qu'il est possible, parcequ'on ne peut employer trop de bras à la terre, si l'on veut seconder la fertilité du sol & l'augmenter en raison du peuple qu'il doit nourrir, & puis il faut alors tirer des hommes le meilleur parti; c'est le cas dans lequel nous nous trouvons ici actuellement.

Les idées de prospérité & de grandeur que l'on attache ordinairement à une population nombreuse, ne seroient plus qu'illusoires, chez la nation où la majeure partie seroit inutile ou malheureuse. Un excès de population ne produit guères que des hommes foibles, débiles ou déréglés, & cet excès est un fardeau onéreux, qui pèse sur l'état.

Ce sont là de ces principes dont on ne peut se refuser à l'évidence, principes applicables, sur-tout, à nos provinces belgiques.

Sans perdre de vue ces principes, donner plus d'extenſion à ce qui précède, répondre à des objections ſenties, développer tous les moyens de voir réaliser le projet d'un ſyſtème, qui, généralement adopté & ſuivi, donneroit une nouvelle énergie à notre culture & mettroit le comble aux vœux des peuples, eſt la tâche que nous nous efforcerons de remplir.

Ce n'eſt pas que la perfection de cette culture exige un bien grand appareil de réformes, de nouvelles diſpoſitions, qu'il faille changer nos pratiques anciennes, contre une méthode qu'on imagineroit plus parfaite; mais que des épreuves inſuffiſantes n'auroient pas démontré comme telles. Malgré les ravages ſanglans, qui ont déſolé ſi longtems notre chere patrie, nous la voyons aujourd'hui briller & fleurir au point, qu'elle a ouvert à



nos heureux propriétaires & à nos grands occupateurs, les canaux d'une opulence, dont ne jouirent jamais leurs ancêtres. Mais si une plus grande division de terres étoit répartie avec la plus exacte égalité entre toutes les familles de la campagne, cette répartition ne pourroit-elle pas concourir à déployer l'industrie à un tel point, qu'il paroîtroit tenir du prodige ? Mais si conséquemment, par le même moyen, toutes les terres étant mises en une meilleure valeur, il en résulroit l'aïssance du commun peuple, avec un accroissement de richesses pour nos Seigneurs, pour tout possesseur de biens-fonds, un accroissement de force pour l'état, quelles seroient les objections contre une réforme si salutaire, & quels seroient les inconvéniens, les obstacles, ou même les intérêts privés qui pourroient empêcher qu'elle ne se réalisât ?

Le Souverain, dans une de nos provinces-belgiques, (le Hainaut) avoit ordonné la division de grands domaines; cette loi agraire, qui fixoit toute ferme ou cense,

qui péchoit par trop d'étendue, à 70 bonniers, étoit une loi nécessaire; elle devoit être reçue par le peuple avec reconnoissance; mais si elle avoit encore limité à moins cette étendue, ( par exemple : à 40 ou 50 bonniers ) elle devenoit encore plus salutaire.

On ne peut naturellement se refuser au desir de voir cette loi s'étendre à plus d'une de nos provinces : mais que de difficultés & d'obstacles, qui paroissent invincibles à surmonter & à applanir ! c'est l'intérêt particulier, toujours plus fort, plus puissant que l'intérêt général, qui viendrait y mettre les plus grandes oppositions; & s'attendre de voir un jour cet intérêt étouffé & sacrifié, seroit une vaine & folle espérance; il ne faudroit donc trouver que la possibilité de concilier cet intérêt avec l'autre, pour que le vœu du plus sage législateur se remplisse de soi-même.

Cette époque consolante seroit celle où l'on verroit naître le bonheur parmi les

## **B    E S S A I  S U R  L'É T A T**

peuple de nos campagnes , le payſan malheureux n'auroit plus à ſe plaindre de la dureté de ſon ſort , l'eſpoir ſe ranimeroit dans ſon cœur abattu & découragé ; un gouvernement juſte & éclairé , qui reconnoit que l'agriculture & le commerce ſont les ſources uniques de la proſpérité d'un état , rendroit , au corps des cultivateurs , devenu plus nombreux , le rang diſtingué qu'il doit tenir ; enfin les chaines de la néceſſité & de l'eſclavage tomberoient des mains du laboureur ; les fruits de ſon travail commenceroient d'être à lui ; il ſeroit donc plus attaché à ſa profeſſion , qui lui ſeroit rendue plus gracieuſe , plus agréable : on verroit naturellement naître chez lui le contentement de ſon état.

O douce liberté ! quel homme encore ne ſera pas jaloux de t'obtenir ? Elle lui eſt ſi naturelle ! Qui ne mettra pas ſa ſuprême félicité à ne dépendre de perſonne pour vivre , de ne connoître d'autre ſoumiſſion que celles qu'il doit aux loix de ſon pays & à la puiffance publique. Ne ſeroit-ce point cette diviſion de terres,



## DE LA CULTURE BELGIQUE. 9

qui rendroit le payfan de nos provinces à cette précieuse liberté ?

Un changement si favorable rendroit encore , à notre agriculture , toute sa vigueur ; la Flandres , cette rivale de toutes les provinces belgiques , cesseroit , peut-être , de leur disputer cette supériorité si marquée dans le premier & le plus ancien des arts ; elle ne seroit plus orgueilleuse que des bienfaits dont l'a comblé si avantageusement la nature ; mais que de grands efforts pourroient peut-être égaler un jour.

Cette province , si vous voulez , a le bonheur d'être favorisée par la divine providence d'une manière toute particulière ; elle jouit , par la nature de son sol , d'une fertilité prodigieuse , de façon que ses richesses & sa population ne peuvent qu'exciter l'émulation & l'envie des contrées voisines.

Tout le monde enfin conviendra , que le sol , le plus riche que l'on connoisse ,

est le sol flamand ; son terroir contient en lui-même des principes propres à la végétation, en quelque sorte inépuisables ; c'est une terre noirâtre en général, quelquefois d'un brun obscur, dont les molécules se divisent à l'infini ; elle se réduit en poudre très-fine & extrêmement atténuée & déliée ; elle est unie & douce au tact ; quelque peu humide , sans être poissante , elle conserve toujours , à peu près , le même degré de température ; sans être trop chaude , elle n'est pas aussi trop froide ; elle s'ameublît aisément & n'oppose aucune résistance , à quelque profondeur que le soc s'enfonce , pour enlever , d'un sillon profondément tracé , une terre qui opère des prodiges de fécondité ; mais doit-on aussi accorder tout ici aux forces agissantes de la nature ; & cette terre seroit-elle aussi libérale , aussi prodigue de ses trésors , si un concours de circonstances n'y déployoit tous les efforts de l'industrie humaine , pour féconder sa fécondité admirable ? Mais ces champs , qui se couvrent chaque année des plus riches & des plus abondantes moissons ,

ne pourroient-ils se changer en des marais affreux , infects , où l'air chargé de substances putrides exhalées , deviendrait mortel à tout être animé , & par conséquent inhabitable ?

On me prendra , peut-être , pour un homme qui voit les choses d'une manière outrée ; & l'on aura le plus grand tort. On voudra bien , je l'espère , me pardonner une petite digression ; je reviendrai incessamment à mon sujet.

Si l'homme doit le travail à la terre , elle est redevable , à son tour , au travail , de son état plus parfait. Sous la main humaine , elle semble subir la forme d'une nouvelle création perfectionnée ; il faut ici faire intervenir des exemples bien frappans de la chose.

Que pouvoit être la Flandres , au premier période de son existence ? Si les conjectures sont vraies , cette terre fut long-tems renfermée dans les bornes de l'océan , elle a du être , à coup sûr , ce



que fut anciennement la Germanie, & la Germanie étoit hérissée d'épaisses & noires forêts, coupées par des marécages infertiles; une région triste & sauvage, sous un climat âpre & rigoureux, abandonnée sans culture par des habitans trop belliqueux, trop fiers, trop jaloux de leur liberté, trop soigneux à se mettre en garde contre les attaques du dehors :: c'est ainsi que les Germains menaient une vie dure & agreste, dans un pays inculte & affreux, qu'ils pouvoient fertiliser & embellir, s'ils avoient pu connoître d'autres emplois, d'autres exercices que les armes. Voilà l'état où étoit la Germanie; c'étoit celui de la Flandres.

Je ne remonterai pas à l'époque du changement qui est arrivé à la face de l'ancienne Germanie; mais cette révolution l'a rendu un pays qui ne ressemble plus à lui-même. Ce fut certainement l'ouvrage du tems, qui amène toujours bien de vicissitudes dans les choses; une de ces métamorphoses, qui a du s'opérer par degrés lents, comme un chaos qui

se débrouille par des gradations insensibles, & cela après ces fortes secouffes, ces coups terribles, qui ont ébranlé & étonné le genre humain. Quoiqu'il en soit, ce pays, qui ne produisoit ni fruits, ni moissons, & qui étoit couvert de l'aride & froide stérilité, dès qu'il fut soumis à la puissance des travaux de l'homme, il devint une des plus belles régions de l'Europe. Sa population se monte bien aujourd'hui au-dessus de celle de bien des états de cette partie du globe. Son terroir ne le cède en fertilité à l'Italie, ni à la France; il abonde en bled, vins, fruits & herbages; l'air y est pur & séreïn, & voilà l'ouvrage des hommes.

Ce qui distingue, ce qui fait briller la culture flamande, au-dessus de toute autre, indépendamment de l'excellente nature de son sol, ce sont ces entreprises de chaque cultivateur, qui ne s'étendent qu'à peu de bonniers; cette application & ces soins particuliers qu'ils leur donnent, & cette connoissance profonde de leur nature des productions qui leur sont propres, qu'ils

puissent dans l'expérience journalière, cette école du travail rural. La plupart des cultivateurs flamands, sans la ressource de grands biens, savent vivre, entretenir & élever leurs familles & jouir d'une aisance que les désordres des besoins factices, les fantaisies qui n'ont point de bornes, ne connoissent jamais : c'est qu'ils sont simples, frugals, laborieux ; c'est que l'heureuse médiocrité les défend des malheurs attachés à l'opulence. Un cultivateur, dans les beaux champs féconds de la Flandres, est, en quelque sorte, un second créateur de la terre, il ne respire que pour la faire fertiliser, il ne la fertilise que pour distribuer ses fruits & garder la portion nécessaire à ses besoins. Il ne connoît ni le desir d'une haute fortune, ni les vœux de l'ambition, ni la passion du luxe ; il ne travaille point seulement pour vivre honnêtement ; il travaille pour montrer à ses enfans les devoirs qu'ils ont à remplir, pour leur en présenter sans cesse l'exemple, exciter leur activité, développer leur industrie, changer leurs travaux en plaisirs & les disposer à s'y livrer avec amour.



Tel devrait être par-tout l'état du laboureur dans les Pays-Bas : mais pour cela , il ne faudroit point , dans une grande partie du Hainaut, dans le Brabant-Wallon, laisser exister les grandes fermes , si ruinées pour le peuple de la campagne ; il ne faudroit point laisser subsister ces causes qui détruisent toutes les ressources, éteignent le véritable zèle pour l'agriculture : il ne faudroit point s'éloigner ainsi du principe incontestable, que les villes & les campagnes se peuplent en raison des travaux, & que c'est le manque d'ouvrage qui appauvrit une contrée. O Flamands, vos voisins sont malheureux ! vous êtes heureux , vos avantages sont ceux qui procurent à un peuple la prospérité générale & des richesses ; cette faculté précieuse que chaque individu a d'y prétendre & d'en jouir , cette égalité d'aisance si rare ailleurs & qui se trouve parmi vous, une population si nombreuse, mais si utile, ses progrès si sensibles, suites & effets de l'abondance & du bien-être des hommes ; enfin votre province qui renferme le plus d'heureux possible , est la meilleure

province. S'en trouve-t-il en effet de plus opulentes, si leurs richesses étoient moins également reparties parmi leurs habitans, si elles n'étoient entassées que dans le palais de quelques *Plutus*, elles feroient forcées de rendre hommage à votre prospérité. On dit qu'Amsterdam est la plus riche ville du monde, je veux bien le croire; mais en ce sens elle feroit la plus pauvre.

Quel spectacle en effet plus riant & plus agréable, que les campagnes de la Flandres, riches & couvertes de mille productions différentes, que ses villages si grands, si nombreux, où l'on voit régner les biens que donne par-tout le travail; où l'on ne rencontre que rarement les traces de l'indigence; il n'y a nulle ame assez grossière, qui résiste, reste froide & insensible à ce spectacle; mais aussi le tableau que nous offre l'état du villageois des provinces voisines, révolte bien plus que celui-ci ne se fait admirer. Dans un village Wallon, l'on compte environ trois ou quatre fermes ou censés, qui occupent toutes les terres, toute la culture du district; & il est à remarquer

remarquer que tous les habitans sont soumis à la dépendance de ses fermes, qu'ils en sont les domestiques, les journaliers, ou plutôt les esclaves asservis toute la vie à la volonté impérieuse d'un maître inflexible. Il doit paroître bien étrange, que les trois quarts & plus du peuple de la campagne, n'aient pas, dans ces lieux, un seul pouce de terre à cultiver en propre, qu'ils doivent se procurer le grain & toutes les denrées nécessaires à la vie, pour de l'argent, comme le citadin; voilà, à peu-près, le sort de nos villageois dans le Hainaut, le Wallon-Brabant,

Certains gens qui vivent à la ville dans une assez grande indifférence pour les choses rurales & champêtres, & qui se mettent fort peu en peine de ce que font les villageois, s'étonneroient beaucoup si on venoit leur dire : *La plus grande partie du monde, à la campagne, ne s'adonne pas à la culture, ne laboure pas, ne sème pas, ne fait pas de récolte* : mais ces gens-là s'étonneroient avec raison.



Ce qui fait ailleurs la prospérité d'un pays, le bien-être du peuple fait précisément ici le contraire. Depuis trente à quarante années que notre pays jouit des douceurs de la paix, qu'elle a toujours si peu connues; que l'agriculture y a étendu ses progrès, que les récoltes se sont doublées, à mesure que les denrées de toute espèce haussioient au-dessus de leur prix, on devoit voir régner, chez le peuple de la campagne, une prospérité universelle; cependant nous avons la triste expérience du contraire; au milieu de tous ces biens qui refluoiient vers la partie cultivatrice, le payfan étoit un *Tantal*, qui devoit endurer la faim & la soif, au sein de l'abondance; ce fut alors qu'il a le plus senti le poids de la calamité montée à son dernier période; au moins les émigrations de nos payfans, qui n'ont cessé d'augmenter depuis, ainsi que d'autres effets aussi tristes & aussi désolans, en font foi.

Toute cette prospérité n'est donc que pour l'heureux fermier, le seul qui puisse s'enrichir de l'agriculture, & qui en dévore

tous les fruits ; le seul qui dans la paroisse, jouisse de toute la considération, de l'autorité, du crédit, du respect, qui captive tous les hommages ; mais qu'il seroit plus respectable, plus digne de l'être, s'il se faisoit souvent moins craindre & plus chérir ; s'il ne se faisoit pas quelquefois un plaisir barbare de tourmenter le pauvre villageois qui dépend de lui, s'il ne prétendoit exercer, sur toute la juridiction, une tyrannie sans bornes : on ne voit pas, du moins, sans une juste indignation, que le malheureux journalier, en butte à ses ressentimens, s'il a eu le malheur de lui déplaire, soit privé de pain & d'ouvrage & apprenne à trembler toute la vie sous sa haine ; on est revolté encore, que cet orgueilleux vassal vienne à entamer, sur le plus léger prétexte ; une chicane odieuse à son Seigneur (\*), pour le seul

---

(\*) On est étrangement étonné, que des Seigneurs, qui joignent le plus noble désintéressement à la douce & aimable affabilité, & dont le caractère d'humanité & de bienfaisance s'étend sur tout ce qui les environne, soient dans le cas d'éprouver souvent cette conduite des fermiers de leurs domaines,

plaisir de les braver, & qu'il ait aussi la sottise vanité de vouloir se mettre de niveau avec lui. Tel est l'état commun des gens de la campagne, sous nos grandes & considérables fermes : qu'on juge à présent, sur cette esquisse, & l'on verra s'ils peuvent être fort heureux, aussi longtems qu'elles subsisteront ; l'on verra que sous ce système, il n'y aura, tout au plus, que la vingtième partie du peuple, qui puisse être cultivatrice ; tandis que les dix-neuf autres doivent lui être subordonnées ; & l'on verra que cette petite classe est encore très-susceptible, très-jalouse de tenir exclusivement tout le labour d'un village.

Il ne faut pas croire que le fermier préposé à une très-grande exploitation, n'ira pas se proposer pour un morceau de terre, qui seroit à la bienfaisance du pauvre payfan ; son monopole s'étendra jusques là, il fera le concurrent, mais le concurrent redoutable de l'homme laborieux, qui ne pourra goûter la satisfaction de manger le grain qu'il eut semé lui-même. Voilà pourquoi tant de gens désertent la



campagne, renoncent à leur patrie, ou du moins quittent leur lieu natal, pour venir grossir dans les villes, la classe la plus inutile de toutes, mais que le faste & le luxe entretiennent à grands fraix. On déclame contre le séjour des villes, on voudroit l'interdire aux habitans de la campagne; mais quels avantages abandonnent-ils chez eux, pour les y retenir? Il est tout naturel, que s'il ne peuvent y vivre, ils aillent tenter fortune ailleurs; ils réussiront rarement, à la bonne-heure; mais qu'ont-ils à perdre ou à regretter?

Nos grandes fermes ont aussi des inconvéniens, qui ne regardent pas uniquement la campagne; les abus de cette pernicieuse police s'étendent plus loin encore; nos villes n'ont pas du voir, sans intérêt, ni sans allarmes; ce grand nombre de fabriques, de boutiques & d'ateliers en tous genres, qui s'élèvent dans tous les villages; le villageois, à qui la ressource de cultiver la terre manquoit totalement, a du naturellement en chercher d'autres; le payfan est donc devenu marchand, fabricant,

artisan, il s'est retiré de la classe nourricière, pour augmenter le nombre des consommateurs. Les chaussées qui passent d'une ville à l'autre dans nos provinces & qui se croisent de toutes manières, ont donné, en même-tems au marchand, au fabricant villageois, une grande facilité pour le transport de ses marchandises & des matières premières; la fabricomanie a donc sensiblement gagné dans nos campagnes & a détruit le commerce de nos petites villes, sur-tout de celles qui n'existoient, en grande partie, que par leurs relations avec les villages circonvoisins; le marchand n'y trouve plus que rarement des acheteurs & de l'argent; & l'artisan citadin fait combien la perte de ces débouchés lui est sensible & ruineuse, combien il a à souffrir de la concurrence du marchand, de l'artisan villageois, qui peuvent exercer leur trafic ou leur métier, avec bien plus d'avantage, d'aisance & de profit, à couvert de toutes ces charges & de ces exactions urbaines, qui ne servent qu'à mettre des entraves à l'industrie & à la gêner.

Le seul moyen , sans doute , le seul efficace , seroit de rappeler le paysan à sa vocation primitive ; la chose est sujette à peu d'inconvéniens & d'embarras ; c'est une vocation douce & qui a des charmes pour celui qui est accoutumé à respirer tous les jours l'air pur & vivifiant des champs ; & puis il ne faut que du courage pour y réussir ; & il est rare que la terre préparée de nos mains avec soin à produire , trompe nos espérances ; mais pour cet effet , il s'agiroit de réduire & de partager nos grandes fermes en autant de portions , qui pourroient suffire au travail & à la subsistance d'une famille ; & quels succès , & quels avantages , encore un coup , n'auroit-on pas à attendre de cette division ?

Soixante bonniers de champs , avec quelque étendue illimitée de prés & de pâturages , font chez nous une ferme assez médiocre ; car il y en a beaucoup de plus étendue ; mais il est d'expérience , qu'un héritage de cette grandeur ne produit qu'à peine la moitié de ce qu'il donneroit , s'il étoit partagé entre deux ou trois cultivateurs.



Si dans la grande culture (dénomination donnée aux grandes fermes) qui n'est peut-être aussi soignée qu'une médiocre, la terre rend cinq & demi de produit net pour un de semence, dans la petite culture administrée par un laboureur actif, industrieux & vigilant, la terre rendra au moins dix & un huitième de produit net.

Mais on ne fait point encore entrer ici tous les profits accessoires qui dérivent de ce doublement de produits, ces profits économiques de pouvoir augmenter ses bestiaux en raison de l'augmentation du produit des terres; on ne met point encore ici en ligne de compte, l'augmentation des fumiers, si nécessaire pour obtenir de fortes récoltes.

Le démembrement de nos fermes feroit donc époque dans la perfection de notre culture, & dans notre prospérité générale, qui viendrait éclore aux yeux de l'humanité enchantée & ravie. Combien le travail dur & pénible des champs, n'étant plus alors gêné, dégagé des entraves de l'op-

pression, arracheroit le gros du peuple à la plus grande misère, pour le ramener à un état de bien-être ! L'ardeur du travail se rallumerait dans tous les esprits, échaufferait tous les cœurs ; la nécessité qui ne ferait plus qu'une loi douce, parce qu'elle ferait plus libre & moins contrariée, apprendrait à le diriger avec succès, que l'aisance viendrait bientôt couronner. Il n'est pas un instant à douter que l'agriculture ne fût alors dans nos belles provinces sur le pied le plus brillant ; j'en appelle à l'expérience, encore un coup, à nos cultivateurs flamands.

Depuis quelque tems, il se fit en Angleterre une révolution bien funeste, fatale au peuple, à l'état ; la manie de grandes fermes s'est accréditée tout-à-coup : l'illusion de quelques avantages apparens ou instantanés l'a emporté sur toutes considérations, sur la raison ; il a fallu que la masse de cette nation, si ardente pour la liberté naturelle de l'être humain, succombât sous un esclavage pire que celui qui existoit au tems du système

féodal. L'Anglois , oui , l'Anglois est aujourd'hui presque heureux d'être un esclave attaché à la glèbe ; il doit du moins s'y résoudre , ou vivre du pain de l'aumône des paroisses. Voilà l'alternative fatale à laquelle il est tombé & réduit : il a à opter entre deux conditions dures & cruelles.

Malheureusement, ce qui a séduit, ce qui a ébloui tout propriétaire Anglois , c'est qu'une grande métairie, qui pourroit former jusqu'à trois, cinq, ou six fermes, ne coutera, en réparations, que ce que couteroit la plus petite ferme ; ce qui paroît une épargne de dépenses considérables, que ne pourroit même indemniser le bénéfice à dériver du partage de cette métairie, entre plusieurs exploiters. Sur ce pied là , les 12 shillings, l'acre, que rend le fermier de 30 liv. sterlins, tandis que le fermier de 200 liv. sterlins n'en paie que 8 shillings, n'ont pas le moindre retour lucratif pour le propriétaire ; mais qu'arrivera-t-il , s'il a à construire une ferme sur une étendue supposée de 50



acres ; la somme de dépenses qu'entraîneroit cet établissement , mise en un intérêt légal , lui rapportera annuellement un revenu qui ne seroit guères au-dessous de celui de la ferme qu'il auroit bâtie sur un fond , toujours supposé de 50 acres de terrain.

Tandis que le propriétaire , la sonde du calcul à la main , examinoit ainsi le rapport de ses propriétés dans la grande & riche culture , & qu'il se félicitoit bonnement d'avoir trouvé un accroissement à ses revenus , & que la rente affectée sur une seule tête , la perception en seroit plus simple , plus aisée , sujette à moins de difficultés & d'embarras ; il n'imaginoit pas , il ne prévoyoit pas combien il auroit à rabattre , dans la suite , de ces avantages illusoires.

De milliers de bras furent arrachés à la culture en Angleterre , dès qu'on y eut formé de grandes métairies de la réunion de plusieurs fermes. C'étoit un système qui commençoit par couper la

ressource du travail au peuple , & qui a fini par enlever au travail son salaire. D'où il s'ensuivit, que ceux qui travailloient & ceux qui ne travailloient plus , se virent également précipités dans la misère. La police du gouvernement essaya d'abord de parer à ces inconvéniens , qui résultoient déjà de ce système , qui venoit d'être adopté & généralement trop suivi ; & le remède qu'elle apporta fut un autre mal ; il ne servit qu'à ouvrir de nouvelles plaies. Elle obligea les paroisses à nourrir ceux qui ne pouvoient plus se vouer à d'autre état qu'à celui de mendiant ; foible & triste moyen de secourir la plus infortunée portion du peuple ; on eut du plutôt empêcher qu'elle ne le soit ; elle se seroit bien passée de ce secours. Mais devenu depuis malheureusement trop nécessaire , si l'on ne vouloit pas voir périr de faim une foule très-nombreuse d'hommes , la taxe pour les pauvres fut considérablement augmentée. Et comme cette taxe se perçoit toujours sur les produits des biens-fonds , les possesseurs ne tardèrent pas à connoître que cela les intéressoit bien.

fenfiblement. Voilà les effets que produifit, en Angleterre , ce beau fyftême , dont on fe promettoit tant d'avantage.

Quoiqu'il en foit , cette manie d'étendre confidérablement les entreprifes de culture, motivée peut-être à certains égards, prévaut encore chez les Anglois ; elle a , pour partifans , leurs premiers agronomes , entr'autres , le célèbre M. *Tull*. Chez nous, bien des gens même font rangés dans ce parti. Seroit-il hors de propos , dans une chofe de cette importance , d'examiner les raifonnemens fur lesquels leurs principes fe fondent ? Ne confondons pas les chofes. Nous prenons pour grande ferme , ou pour riche & forte culture , non pas une grande étendue de terrain quelconque ; car il ne s'agit pas ici d'une étendue & d'une grandeur phyfique & abstraite de terrain , indépendante des qualités bonnes ou mauvaises du fol , des avantages plus ou moins grands du local , du tems ou des chofes ; nous donnons donc la dénomination de grande ferme , à toute entreprise de culture , qui n'ayant qu'un feul



exploiteur, pourroit occuper trois ou quatre fermiers, si elle étoit partagée entr'eux : & cela , dans tous les pays & sur tous les sols. Ceci une fois posé , voyons maintenant , quelles sont les objections contre ce partage.

1°. Une exploitation médiocre , dit-on , qui ne peut , qu'avec peine , fournir à la subsistance & à l'entretien d'une famille cultivatrice ne peut que refroidir le zèle de l'agriculteur , étouffer son émulation. Le petit fermier qui n'a pas le moindre espoir d'un avenir plus doux , d'un mieux être pour lui & pour sa famille , qui fait qu'après bien des maux , des peines , des sueurs répandues , il ne lui restera que peu de choses , mettra bien moins de chaleur dans ses opérations , que celui qui a devant lui la perspective d'une fortune brillante ; d'où l'on voit que les petites fermes sont plus pernicieuses aux progrès de l'agriculture qu'elles ne lui sont favorables.

Sur ce pied là , le journalier qui a toute

sa fortune au bout de ses bras, qui ne vit, comme on dit, qu'au jour la journée, qui apprend à ménager le pain ou qui en manque dès qu'il chaume ou se repose, cessera d'avoir de la vigueur, de la dextérité & de la diligence, il restera à rien faire, parce qu'il n'a pas lieu d'attendre de voir un jour son état amélioré. Cependant cet homme a le cœur au travail, bien plus qu'un riche fermier; il seroit même heureux, s'il n'étoit soumis qu'à la dépendance des choses & non des hommes; car sa misère ne consiste pas dans des travaux pénibles & une nourriture grossière, elle ne consiste qu'en ce qu'il doit louer ses bras à d'autres; s'il n'y étoit pas contraint, s'il étoit moins asservi, plus libre; sa constitution forte & robuste, une santé ferme & vigoureuse, récompense de l'exercice & de la frugalité, lui imprimeroient, dans tous les traits de la physionomie, la gaieté & la paisible joie.

Il en est de même du demi laboureur qui sans l'espérance d'atteindre à une

fortune brillante est aussi le plus laborieux des cultivateurs ; il est sans ambition , vit simplement & frugalement dans son petit domaine , en paix auprès de sa femme & de ses enfans , satisfait & joyeux de jouir de quelques instans de relâche , après six jours consacrés à ses travaux. Il regne dans sa maison l'abondance , qui satisfait à tous les besoins utiles , ce fruit du grand ordre & de l'économie observée dans le ménage , & de l'ardeur avec laquelle on s'y livre au travail. Que faut-il de plus à sa mâle simplicité ? J'ai dit autre part que , s'il étoit plus riche , il auroit moins de succès ; ses talens , au lieu de se développer , s'engourdiraient , & puis une haute fortune l'enleveroit à sa profession. Qu'a-t-il besoin de plus d'encouragement , que de respirer à l'aise ? L'agriculture porte avec elle , sa dignité , son honneur , ses récompenses.

Il est bien naturel de voir des cultivateurs préposés à de grandes exploitations s'enrichir ; mais croyez-vous , en effet , que cela soit si favorable à l'agriculture ? Croyez-vous que cela tourne à bien pour  
une



une famille cultivatrice & pour toutes celles qui les environnent ?

Croyez-vous que cela ne coute rien aux mœurs champêtres ? Les richesses, où la plupart des hommes mettent leur félicité, entraînent dans le faste, la sensualité & l'oïveté, & puis dans les vices, & les vices conduisent ensuite dans le mal-être & le besoin ; alors quel dangereux exemple & quelle est sa malheureuse influence !

Vouloir enfin, que l'état brillant du gros fermier excite l'émulation du payfan ; ce spectacle sert bien plus à le corrompre qu'à l'encourager. Ce payfan, qui ne voit qu'avec envie, le train de vie que mène le riche fermier, sa table servie de mets délicatement apprêtés, son luxe dans les habits ( car cette sorte de luxe a fait des progrès effrayans dans nos campagnes ) n'a garde d'imaginer qu'il a fallu longtems au riche fermier, pour se procurer cette abondance, & que toutes ses jouissances ne sont dues qu'au travail & à la frugalité. Comme ses idées ne remontent pas jusques-

là, il entreroit dans le même fermage, qu'il suivroit tout-à-coup les maximes qui ruinent l'opulent fermier; il se croiroit, comme lui, dispensé du travail, prendroit du goût pour la bonne chère & pour le vain attirail de son luxe; & delà, il arriveroit que l'abandon de la ferme seroit bientôt le résultat de sa mauvaise conduite. La force de l'exemple peut beaucoup sur l'homme, c'est pourquoi il importé beaucoup de lui en mettre de bons sous les yeux.

Qu'on ne dise donc plus, que les grandes fermes sont propres à faire aimer aux hommes les travaux de l'agriculture, cela n'est pas vrai. Si elles enrichissent quelques familles, c'est encore plus un mal qu'un bien, d'autant qu'on multiplie la misère du peuple, pour ne favoriser qu'un très-petit nombre d'individus; de quel prix voulez-vous donc que soit cet avantage, cet abandon ruineux & dépeupérateur du tout à un, pour ainsi dire, aux yeux de l'humanité?

2°. Une autre objection contre les

petites fermes en celle-ci. Les reprises de la riche & forte culture sont bien au-dessus de celles de la culture gênée & peu avantageuse du petit fermier. 1°. Le riche fermier a des avances que l'autre n'a pas, pour mieux cultiver ses champs, pour leur donner les engrais nécessaires; il est monté de tous les instrumens aratoires utiles, il a des attelages de rechange. 2°. Il a des bestiaux de profit, que le petit fermier ne peut avoir. 3°. Le riche fermier peut attendre & saisir les tems les plus favorables pour se defaire de ses grains, de ses bêtes de graisse & d'autres marchandises; pour l'achat de ses approvisionnemens. 4°. Le riche fermier peut s'occuper d'expériences, de tentatives utiles, imaginer des moyens, des systêmes, des instrumens nouveaux, perfectionner les anciens: toutes choses hors de la portée du petit fermier.

**RÉPONSE.** Que signifie cette culture gênée du petit fermier, si cette culture est plus parfaite que la grande culture? Quoique celle-ci n'opère qu'avec le plus



grand appareil, l'autre mérite décidément la préférence. Il ne s'agit point de tracer dans de grandes pièces de terre, des fillons à perte vue, il s'agit de voir si ces pièces sont rendues aussi productives que la parcelle voisine cultivée à bras par le simple payfan. Mais c'est une culture pénible & gênante. Ah ! laissez travailler l'homme, & si vous voyez son héritage amélioré, n'allez pas lui reprocher la peine qu'il lui a coûté ; ce reproche seroit injuste & cruel ; n'allez pas le plaindre ; il en est bien récompensé ; votre pitié seroit inutile & vaine.

Les reprises, dit-on, de la grande culture sont plus fortes que celles de la petite. Des exemples me prouvent le contraire.

Il ne se trouve peut-être guères, en aucun pays, un domaine de ferme plus vaste que celui que je vais décrire. Cette ferme immense se trouve située dans le Condros, & a pour maître un monastère assez célèbre ; quoique la nature de son terrain soit suscep-

tible de bien des variations, & que quelques champs soient d'une terre glaiseuse, ou d'un fond argilleux, & en d'autres endroits sec & pierreux, les qualités générales du sol ne sont pas inférieures à celles de nos terres de Hainaut, &c. Ce domaine qui consiste en je ne fais combien de bonniers, ou d'arpens, mais qui est exploité par sept charues de chevaux & par autant de charues de bœufs, ne rend pas les reprises d'une ferme de 90 bonniers de Hainaut; la grange qui n'est guères proportionnée à l'étendue d'une aussi grande culture, mais suffisante pour contenir toutes ses récoltes, a, à peu-près la même grandeur que celles de nos moyennes fermes, qui ne sont pas même destinées à renfermer toutes nos moissons, une bonne partie étant entassée en meules. Cependant si ce domaine étoit partagé, je ne dis pas entre trois, mais au moins entre six laboureurs, il viendroit à prospérer de manière à tripler & quadrupler ses produits. Ses champs, qui se trouvent dans le délabrement, & qui tiennent assez de la nature des terres en friche, se trouveroient bientôt fertilisés sous

des mains plus soigneuses : ils cesseroient d'être dans un état étonnant de maigreur ; parce que chacun de ses laboureurs auroit l'attention de rassembler & de conserver précieusement, le plus qu'il pourroit d'engrais, pour l'amendement de ses terres ; l'amélioration de ses prairies, ses terres bonifiées & propres à être converties en prés artificiels, le dispenseroit de faire pâturer, dans les bois, les chevaux & les bœufs, dont ses charues seroient servies. Je ne crois pas qu'il existe un système plus pernicieux à l'agriculture, que la mauvaise coutume qu'on entretient dans ce domaine si pauvre, & qui pourroit devenir si riche ; car actuellement si l'on fait attention aux avances primitives & annuelles de cette culture, qui occupe une si grande quantité de personnes & de bras ; si l'on compte la dépense de ces personnes, la nourriture des chevaux & des bœufs ; si l'on y fait entrer tous les fraix d'instrumens aratoires, charues &c. & autres entretiens ; on trouvera que les reprises sont presque toutes absorbées dans l'exploitation ; de manière que, sans une



extrême parcimonie , le fermier ne pourroit en payer la rente , quelque modique qu'elle puisse être.

Dans mon voisinage , sous mes yeux , le fermier de quatre-vingt-dix bonniers , ne prospère point davantage que le fermier de soixante bonniers , ils rendent chacun le même prix du bonnier , sont assujettis exactement aux mêmes charges , en raison de leurs marchés respectifs , les qualités de leurs terriers sont positivement les mêmes : telles sont les choses en général , qui démontrent assez , que la perte de reprises de la grande culture sur la moyenne & la très-médiocre , ne laisse pas que de former un objet de plus intéressant , & quoiqu'on en dise , des faits bien constatés convainquent bien mieux que les plus beaux raisonnemens.

Si après cela , on vient dire , que le petit fermier ne peut pas tenir ses terres en bon état de culture , il n'en faudra absolument rien croire. Si nous convenons que dans la grande culture , il s'y trouve

bien des ressources qui manquent à l'autre ; si l'on fait valoir , comme un grand avantage , les attelages de rechange , on répondra : si le petit fermier a une charue servie par autant de chevaux nécessaires à la fréquence , à la bonté & à la perfection des labours , il ne lui en faut pas davantage. Un grand inconvénient , & le seul , peut-être attaché à la petite culture , seroit que cet attelage fût obligé de chaulmer faute d'occupation ; mais il est un moyen d'y obvier. Il y a des héritages trop grands pour être cultivés à bras , trop peu étendus pour employer continuellement deux à trois chevaux à leur culture ; dans ce cas , on a recours à l'attelage du petit fermier , qui fait tirer , par ce moyen , un parti lucratif du tems où il n'est pas occupé sur son terrier ; ce qui lui convient bien mieux que de voiturier des marchandises : chose bien ruineuse pour la culture , & qui amène presque toujours la décadence de petits fermiers. Il s'en trouve , parmi eux , qui , pour pallier leur paresse & leur penchant à la débauche , & se faisant un prétexte du peu de terres qu'ils ont à

## DE LA CULTURE BELGIQUE. 41

cultiver , deviennent charetiers. Je me garderois bien de confier la moindre exploitation à ces gens-là , que j'ai toujours vu négliger constamment leurs propres terres ; leur misérable attelage périt de fatigue sur nos chaussées & y perd un fumier précieux à la basse-cour ; ils deviennent incapables de soigner aux travaux des champs ; ils n'ont plus d'attachement pour leur famille , & finissent toujours par se ruiner.

Ainsi , pour que le simple fermier , le demi-laboureur atteigne à des succès dans la profession de cultivateur , il doit exactement en remplir tous les devoirs , & pour cela , je dois lui supposer des qualités rares ; du courage , de la patience , l'amour du travail & la bonne conduite.

Alors cette expérience approfondie , qui met le sceau à la perfection de tous les arts auxquels l'industrie de l'homme est appliquée , cette expérience d'un terrier circonscrit ; cette connoissance exacte & précise de sa nature , de son degré de fertilité , des productions qui lui sont propres ; tout cela



fait qu'il ne s'écarte, ne se fourvoie jamais dans ses opérations ; tous ses principes sont dirigés avec certitude , parce qu'il en connoit le résultat ; chose pour lui aisée , dans un champ où il a fait un long exercice du labourage , où il répand , chaque jour , ses sueurs ; c'est ici que la pénétration , le jugement , l'adresse , la capacité , la prévoyance , la réflexion du grand fermier viennent échouer. Dans une culture compliquée , on ne vise jamais à cette haute & minutieuse perfection , les détails en sont réellement trop immenses ; on n'arrive jamais à la connoissance de tant de différentes espèces de terres qu'on doit traiter ; la marche de la nature , sa manière d'opérer toujours si variée , déconcertent , détruisent souvent le projet le mieux conçu , le plan du travail le mieux concerté ; bien des essais , des tentatives deviennent infructueux & nuls , & toute l'industrie est forcée de revenir à la fin à une routine dont on n'a lieu d'attendre que de foibles succès.

Avec tout cela , on ne conçoit pas trop ici , ce que signifie ces grandes

avances du riche fermier, pour donner à ses champs la meilleure culture ; ces moyens plus étendus de leur donner des engrais, il est clair que si je n'ai qu'une verge de terre, je ne devrai fumer que cette verge de terre ; les facultés d'engrais peuvent toujours être proportionnées à l'étendue du terrain que le cultivateur fait valoir. Une grande quantité de bestiaux donnera une quantité équivalente de fumier, mais pour nourrir convenablement ces bestiaux, il faut de grands produits qu'on ne recueille que sur de grands domaines : ainsi le fermier de 200 bonniers, avec sa meule considérable de fumier, devra amender ses 200 bonniers, tandis que le fermier de 40 bonniers, avec un bétail moins nombreux & beaucoup moins de fumier, pourra tout aussi bien donner à ses terres les engrais nécessaires.

Les choses conservent donc jusqu'ici le plus parfait équilibre ; on pourroit même dire, que les facultés du petit fermier l'emportent ici sur celles de la grande culture. On obtient, sur un terrain cultivé

plus soigneusement, des plus fortes récoltes que sur celui qui l'est moins; l'augmentation de récoltes permet une augmentation de bestiaux, celle-ci multiplie les engrais; multiplication qui réagit sur les récoltes, bien précieuse, par conséquent, à un actif & industrieux améliorateur de terres.

On dira que le riche fermier est à même de faire de fortes avances pour se procurer les engrais artificiels; mais elles ne manqueront pas au demi laboureur, en raison du besoin qu'il en aura. Un moyen encore de multiplier les engrais que le petit fermier peut avoir & dont le grand & riche fermier ne s'avise pas, est le soin qu'il a de faire ramasser par ses enfans dans toute l'étendue de son occupation, des matieres propres à faire de la litiere; de la fougere, des feuilles de joncs, des feuilles d'arbres &c. les plus menues branches de ses hayes, de ses arbres. Ce moyen lui procure des fumiers de plus, sans qu'il augmente, pour cela, le nombre de ses bestiaux.



Enfin si notre simple laboureur, fait donner aux terres de son petit marché les meilleures préparations & y assortir les productions les plus propres, ne dirigera-t-il pas aussi mieux que le grand fermier l'opération de l'engrais ? Il connoît d'ailleurs parfaitement la nature de son terrain, & il s'y rencontre nécessairement moins de variations que dans un domaine spacieux ; ainsi il donnera à son espèce de terre l'espèce d'engrais le plus convenable, c'est à quoi manque souvent le grand fermier ( † ).

Les avantages de la riche culture dis-  
paroissent donc encore ici, près de ceux  
de la moyenne & même de la plus petite  
culture.

---

( † ) On fait, à n'en pouvoir douter, que tous les engrais n'agissent pas avec la même efficacité : les qualités du sol s'en trouvent différemment affectées, & puis des espèces de productions demandent que leur activité soit modérée, d'autres qu'ils aient plus de feu & d'action : c'est par des expériences répétées, que le fermier peut connoître les propriétés des engrais propres aux terres qu'il cultive.

Enfin il faudra convenir que le riche & gros fermier a certainement des moyens avantageux de profit que le demi laboureur se voit souvent échapper, ou qu'il est presque toujours dans l'impossibilité de se procurer; d'abord, le riche fermier garde obstinément son grain, si les apparences de la récolte sur terre, ou d'autres circonstances accidentelles lui laissent entrevoir un tems de cherté; (\*) le petit fermier est obligé de s'en défaire en tous tems & de prendre le sort du courant des marchés; le riche fermier, s'il fait encore prévoir le bon moment de l'achat

---

(\*) On doute si cet avantage du grand fermier sur le petit fermier est toujours bien réel; la conservation des grains exige bien des fraix, des soins & des embarras; il faut s'attendre à effuyer bien des déchets, il faut toujours craindre de funestes accidens auxquels on est sans cesse exposé. Pour le bien-être général du peuple, il faudroit qu'aucun fermier ne pût garder de grains chez lui; mais qu'il fût obligé de venir remettre & déposer ce qui lui en resteroit de vieux après la récolte, dans des magasins publics formés tout exprès. On peut; à cet égard, consulter un mémoire très-bien fait, dans l'Indicateur de Malines,

& de la vente, s'il fait s'approvisionner en tems, il est certain qu'il lui dérivera alors des bénéfices que lui assurent ses avances ; mais on ne sent donc pas que ce ne sont là que des avantages qui ne découlent pas du fond de son exploitation, mais bien de celui de ses facultés privées ; que ses avantages ne lui sont que particuliers & n'ont pas la moindre influence sur le bien de la société. Ils lui sont le plus souvent préjudiciables ; & depuis quand la science du monopole & du gain usuraire a-t-elle tant de quoi éblouir jusqu'à balancer le bien général ?

Si on vient ensuite à vanter les grands avantages du riche fermier, à imaginer de nouveaux systèmes de culture, ou à rédresser les pratiques de l'ancienne, à tenter de nouvelles expériences, on trouvera que tout cela ne conduit en effet les gens les plus aisés que sur le chemin de leur ruine, & qu'ils sont toujours à la fin forcés de revenir aux anciens usages, fondés sur l'expérience de tous les siècles. La nouvelle culture est déjà tombée dans



## 53 ESSAI SUR L'ÉTAT

un discrédit général, & de tous les instrumens aratoires d'invention nouvelle, & qu'on a tant multipliés depuis quelque tems, il n'en est presque aucun qui ait été adopté dans nos provinces : nos charrues, tous nos instrumens enfin n'ont pas subi la moindre variation depuis un tems immémorial, & nos opérations de culture sont toujours les mêmes. On ne peut cependant ici disconvenir que des expériences de culture faites en petit, avec ni plus ni moins de préparations, de soins & de dépenses que sur les terres ordinaires & dans les grands travaux; ne soient quelquefois bien avantageuses à l'agriculture, mais le petit fermier est à la portée de risquer quelque chose pour ces expériences, comme le riche fermier. Un bon payfan peut également projeter quelque entreprise utile au progrès de l'économie rurale, comme il est dans le cas de partager bien moins son attention & ses travaux, que dans une vaste culture, il peut toujours employer quelque tems de son travail à de petits carreaux destinés à des essais sur toutes sortes de grains & de fourages, dont

dont il peut, à son gré, varier la méthode en différentes manières ; par exemple : s'il étoit parvenu, à force de bras & de soins, à donner les qualités d'un sol riche de jardin à une pièce de terre, il pourroit effayer d'y cultiver le froment de Smyrne, connu encore sous le nom de froment de Miracle. Chacune de ses tiges porte ordinairement plusieurs épis ; du principal épi, qui est fort gros, partent plusieurs épis latéraux plus petits & qui forment une espèce de touffe ou de bouquet. S'il étoit possible de donner, au peu de terres de son marché, des qualités assez bonnes & substantieuses, pour porter, dans notre climat, cette espèce de froment à sa perfection, sa prodigieuse fertilité devroit fixer son attention. Telles seroient les expériences que le moindre membre d'une communauté villageoise pourroit d'abord tenter à peu de frais. Au reste, les expériences d'agriculture, comme bien d'autres, doivent proprement être réservées à des seigneurs, à des personnes riches, qui peuvent utilement en occuper leurs loisirs & retirer quelquefois les fruits les plus

flatteurs de quelques heureuses découvertes ; il est en effet, qu'une théorie bien réfléchie a répandu des lumières sur la pratique & l'a perfectionnée. Mais ce n'est pas à un gros fermier, qui a assez de besogne dans son exploitation & qui souvent n'en fait pas la moitié de ce qu'il auroit à faire, à s'occuper de ces choses là : il-faudra même peu de sagacité pour conclure que, tandis qu'il révéroit à des découvertes, il perdrait de vue l'objet principal & essentiel pour lui ; ainsi dans cette article comme en bien d'autres il n'a pas le moindre avantage sur le petit fermier.

Parmi les objections graves qu'on a encore faites contre la petite culture, une fois généralement admise, celle qu'on pourroit peut-être regarder comme une de plus capitale, est qu'il ne restera pas un seul troupeau de moutons dans nos provinces, s'il vient à n'y plus exister de grandes fermes.

En effet, je suis porté à croire que le



nombre en diminueroit beaucoup , quoiqu'un troupeau de moutons soit d'un assez bon rapport au fermier , ne fut-ce que pour l'engrais précieux qu'il en retire ; mais nonobstant le démembrement de nos fermes , on commence , dans bien des cantons , à se défaire du troupeau de moutons , même dans les plus grandes fermes , & cela , à cause de la difficulté du pâturage. Dans les lieux où l'on a supprimé les jachères & où la culture sans affolement est établie , dans tous les villages où les biens communaux ont été vendus , affermés au profit de leurs membres respectifs , depuis enfin qu'on a soumis au défrichement jusqu'aux bordures des chemins , il n'y est presque plus possible de faire paître les moutons dans les champs , & bientôt l'on fera nécessité , la plus grande partie du tems , à les tenir à la bergérie , ce qui causeroit une prodigieuse diminution du profit des bêtes à laine ; ainsi , nos provinces dépeupleront de moutons , & il y a toute apparence qu'il n'en restera que peu même dans vingt-cinq ans , nos fermes dussent-elles rester dans l'état qu'elles se

trouvent aujourd'hui ; mais on pourroit y remédier, en fixant un ou deux moutons à chaque bonnier de terre, ou tel nombre que pourroient permettre la situation, les avantages du local, l'état de la culture de chaque endroit, & en établissant, pour tout un village, un berger commun, tel qu'il s'en trouve dans les Ardennes.

A supposer que nous ne mangions plus de moutons ; car quelque rare & peu nombreux que soient les troupeaux de blanc bétail en Flandres, toutes les tables sont servies de la chair de cet animal ; mais ce n'est pas à dire pour cela, que ce soit une perte bien sensible pour des fermiers, que de n'avoir pas un troupeau de moutons, il trouvera un ample dédommagement dans l'augmentation de ses bêtes à cornes, & puis nos laines, dont les qualités sont bien inférieures en beauté, en finesse aux laines d'Espagne, d'Angleterre & même de France, très-peu précieuses enfin, ne forment pas un objet fort essentiel & dont la perte soit réellement quelque chose de fort intéressant au pays, sur-tout lorsque

cette perte ou ce vuide pourroit disparoitre par d'autres avantages.

Mais envain on répondroit à toutes les objections qu'on s'est plu à multiplier contre la petite culture, on démontreroit ses avantages par une longue suite d'expériences; toutes les discussions seroient inutiles, si les seigneurs & tous ceux qui possèdent de grands biens, ne se trouvent pas intéressés à faire de nouveaux établissemens sur leurs terres, la voix du bien public seroit trop foible & ne persuaderoit pas. Hâtons-nous donc de répondre à la grande objection qu'ils nous font, au sujet des dépenses que la construction de nouvelles fermes entraîneroit nécessairement; mais voyons, avant tout, à quoi peuvent monter ces dépenses; il est vrai que je ne prétens point les évaluer avec précision; le prix de la main-d'œuvre, des matériaux, des bois de construction sont souvent plus chers dans un lieu que dans un autre. Mais en faisant monter la somme de ces dépenses au plus haut point possible, il ne nous sera que plus



aisé de donner une idée juste des bénéfices à résulter de telles avances.

La maison d'un fermier de 30 bonniers, quoique simple & médiocre, doit être assez solidement bâtie, pour n'être pas exposée à de continuelles réparations; ce sera un rez-de-chaussée composé nécessairement de deux à trois pièces, dont la principale est la cuisine, une petite sale; au-dessus du rez-de-chaussée, deux chambres pour loger la famille du fermier, & dans le comble, deux greniers, ensuite un petit bâtiment contigu pour y placer la relaverie, le fournil & la buanderie, quel édifice, construit en brique, sera évalué à 1800 florins. La grange, à laquelle on ne donnera qu'une seule aire, aura 60 pieds de longueur sur une largeur de 10 coutera 1000 florins, l'écurie, l'étable, la porcherie, 800 florins, toutes ces dépenses, dans l'établissement d'une ferme de 30 bonniers, donneront une somme totale de 3600 florins; mais cette ferme, qui sera tirée d'une ferme de 60 bonniers, qui ne rendoit que 10 florins du bonnier, elle

en paiera 14, de manière qu'un domaine qui ne rapportoit que 600 florins au propriétaire, lui vaudroit, par ce partage, un revenu annuel de 840 florins; c'est-à-dire, une augmentation de 250 florins; ainsi les avances sont mises ici à un intérêt de 8 pour cent.

Mais d'aussi grands avantages ne paroissent avoir jusqu'ici rien qui tente & qui séduit, on préfère, à l'accroissement de ses revenus & même à l'amélioration de son bien, un revenu plus modique; si l'on cherche quelquefois à l'augmenter, c'est à mesure que le prix des denrées vient à hauffer la valeur des terres; on n' imagine pas d'autre expédient; d'ailleurs les moindres avances ont de quoi effrayer, & delà il arrive que l'héritage reste dans l'état transmis par les ancêtres, ou se détériore; que les progrès de l'agriculture y suivent une marche lente & pénible.

Mais, ne pourroit-on pas proposer des moyens qui rendroient le projet de la division des fermes moins onéreuse aux pro-

priétaires , praticables mêmes dans le cas où ils se trouveroient dans une impuissance totale de faire les plus minces avances ?

On ne commence que trop aujourd'hui à sentir la disette d'établissmens à la campagne , combien d'enfans de fermiers ne se marient pas par la raison qu'ils se trouvent dans l'impossibilité d'entrer en fermage ; ce qui prouve , en passant , combien le partage de nos grandes fermes favoriseroit la population ; combien n'y en a-t-il pas qui se voient forcés d'embrasser des conditions contraires à leurs inclinations & pour lesquelles il ne paroissent pas en effet bien nés ? Combien encore placent leurs fonds dans le commerce , ne pouvant faire mieux , & cela avec l'incertitude de les voir fructifier ou anéantir ? Une terre à exploiter paroît mieux leur fait , & s'il falloit une partie de leurs fonds pour l'obtenir , ils n'hésiteroient point de l'employer à un usage si utile.

Par exemple : que de laboureurs se tien-



droient heureux de faire à un propriétaire les avances nécessaires, pour affermer une ferme sur un bien qui lui seroit donné à long bail, ( 27 ans ) ils s'y porteroient avec d'autant plus de zèle, que le remboursement de leurs avances leur étant assuré & garanti par les propriétaires, ils feroient sûrs de faire un meilleur marché que celui, qui pour jouir d'un bien très-circonscrit, à titre de bail emphytéotique, élève, à ses dépens, une habitation sur un fond qui ne fera point l'héritage de ses neveux.

Voici à peu-près, & par supposition, comment le remboursement pourroit avoir lieu : le fermier qui auroit avancé à son propriétaire une somme de 3600 florins pour l'érection d'une ferme sur un domaine de 30 bonniers, devroit payer une rente annuelle de 420 florins, mais il lui seroit remis, chaque année, pour le rembourser de ses avances, environ 134 florins, ce qui lui suffiroit au-delà pour le recouvrement de sa somme, au bout de son bail de vingt-sept ans.

Dans cette supposition , le propriétaire , qui partageroit son domaine en deux fermes , donneroit une augmentation foncière à son bien , ajouteroit à sa valeur , sans l'étendre , sans l'acquisition de nouveaux fonds , le mettroit en amélioration sans frais , sans avances , sans pour ainsi dire d'embarras ; il jouiroit provisionnellement d'un bénéfice annuel de 86 florins , & cela , dans l'attente que sa dette soit liquidée avec son nouveau fermier , dans l'espace de 27 ans ; c'est-à-dire , que d'un domaine dont il ne retiroit antérieurement que 600 florins , il en percevrait chaque année 686 pendant 27 ans , & passé ce terme , 840 , dont il faudroit cependant déduire quelque chose pour les réparations.

Mais les fermiers , en état de faire ces avances un peu fortes , pour l'érection d'une simple & petite ferme , se trouveront-ils toujours ou seront-ils d'humeur à conclure un pareil marché ? Posons en effet , que personne ne veuille se proposer & se soumettre à des conditions qui paroîs-

lent refroidir l'empressement du plus avide cultivateur, il est un autre expédient, tout aussi simple, tout aussi facile & pour le moins aussi lucratif & moins onéreux au possesseur, comme à l'occupateur, dans le partage de terres.

Cet expédient utile consisteroit à laisser à une grande ferme, toutes les terres d'une certaine étendue & qui se trouveroient à son voisinage, & d'assigner, à tous les habitans d'un village, tous les champs morcelés, toutes les pièces qui n'auroient pas les aïssances du local, pour la ferme. C'est ainsi, du moins, que des seigneurs grands propriétaires, que les postes importants qu'ils occupent dans l'état, n'ont pas empêché d'établir l'administration de leurs affaires domestiques, suivant les règles d'une économie prudente, éclairée, & ont démembré leurs fermes dans leurs terres, pour en louer de petites portions à quiconque vouloit les cultiver; ils ont aussi dépecé de grandes pièces de terres isolées, & qui n'étoient point comprises dans le domaine d'aucune



ferme, & ces pièces, qui jusqu'alors n'avoient pu être que le fait de quelques grands fermiers, furent, par leur division, à la bienfaisance de la plupart de petits cultivateurs, qui ont cessé d'être un assemblage d'hommes uniquement faits pour servir à un petit nombre d'êtres privilégiés; ces seigneurs ont pu, de cette manière, encourager l'industrie dans leurs domaines, & les terres mieux travaillées donnant de plus grands produits, ont augmenté leurs revenus.

Que cette division concoure à fertiliser les terres, c'est une chose incontestable; sans quoi il seroit impossible de concevoir, comment des pauvres laboureurs pourroient payer d'un bonnier, ce que rend le grand fermier d'un bonnier & demi au moins, & avec cette prodigieuse différence, qu'ils entretiennent leurs familles avec des ressources qui sont, relativement à celles d'un grand fermier, à peu-près, comme une est à douze, enfin les expériences que nous avons sous les yeux, nous mettent à portée de n'en pouvoir douter.

Un Seigneur louoit, dans un de ses domaines du Hainaut-François, trois ou quatre pièces de terre à labour, qui formoient une étendue de 170 bonniers, à raison de 40, 50 ou 80 livres le bonnier, & dont la totalité donnoit une somme de 10632 livres, 16 sols par an, mais ces terres, par une plus grande division, lui valurent, année commune, une somme de 12581 livres, 14 sols, 8 deniers; c'est-à-dire, un bénéfice annuel de 2948 livres, 18 sols, 8 deniers.

Dans la même seigneurie, 26 bonniers de vergers & de pâturages étoient affermés 1458 livres, 10 sols; depuis leur division, ils s'afferment 2249 livres, 11 sols, 7 den., ce qui fait encore un bénéfice de 797 livres, 1 fol, 7 deniers.

Dans une autre terre, ce bénéfice est monté au-dessus du double. Ce qui n'a rien de fort étonnant. Ces simples laboureurs sont autant d'hommes actifs, vigilans, laborieux, dont l'habitation & quelques toises de terre forment tout l'héritage,

mais qui desirant beaucoup d'étendre leur entreprise de culture , pour y occuper leur famille toute l'année ; c'est pourquoi aussi ils louent vos terres beaucoup plus chères que les gros fermiers , font en sorte de payer enfin plus exactement , parce que la médiocrité des récoltes trompe rarement leurs espérances , & qu'ils vivent avec la plus grande économie & la plus grande frugalité.

Quelque soit la vie de nos payfans , qui doit paroître si dure à certaines gens , dans une entreprise de culture des plus petites , il est cependant incroyable à quel point se porte leur zèle pour en avoir une. Sont-ils en état de nourrir une ou deux vaches & de faire une petite récolte , c'est pour eux un moyen de subsistance assuré , les voilà à l'abri de la pauvreté & de la misère. Il est beau , sans doute , d'augmenter ainsi sa fortune , en faisant des heureux , de travailler à son bien particulier & d'opérer , dans le même tems , le bien général. Combien de Seigneurs , avec de pareilles mesures , remettroient sur pied leurs mai-



sons délabrées & prêtes à succomber sous la persécution de leurs créanciers.

Au fond, ce n'est pas qu'il n'y puisse encore avoir, contre cette réforme utile & nécessaire, des objections auxquelles nous n'ayons pas répondu, qu'il n'existe encore quelques difficultés, quelques obstacles; mais il ne faut avoir que des vues étroites & peu élevées, pour broncher aux moindres chocs & s'effrayer de quelques foibles inconvéniens, sur-tout, lorsque les avantages l'emportent dans la balance sur les défavantages; mais quels sont les défavantages, de doubler le nombre des cultivateurs dans un village, où il ne se trouve que la quatrième partie qui exerce cette profession, de la quadrupler dans celui où il n'y a que la vingtième? Cette entreprise ne doit pas être envisagée comme incertaine dans ses succès; on y voit, au contraire, en découler les plus grands biens.

Parmi tous les avantages, qu'on peut enfin entrevoir & se promettre d'un plus

grand partage de terres, celui qui y ajoute un degré bien grand d'importance, est l'accroissement de la population.

Il est tout simple & tout naturel, cela a déjà été dit plus d'une fois, que plus on multiplie les moyens de subsistance, plus on multiplie les hommes dans un pays; les raisons en sont claires & plausibles, les conséquences évidentes.

Il nous reste en même-tems ici à prouver, contre les partisans de grandes fermes, 1°. qu'une nombreuse famille peut être utile au petit fermier, tandis qu'elle doit être nécessairement à charge au plus riche fermier. 2°. Que l'espèce d'hommes qu'elle produit est aussi plus précieuse à l'état.

D'abord, une femme, mais laborieuse, bonne ménagère, est nécessaire à l'honnête laboureur; c'est la femme qui remplit le mieux sa destination; elle partage les fatigues de son époux, fait régner l'ordre & l'économie dans sa maison; elle est faite pour contribuer à sa prospérité, le cultivateur

vateur qui vivroit isolé sans une compagne, devroit craindre que tout ne fût chez lui en désordre, aussi ne tarde-t-il pas à se ranger sous la douce loi du mariage; il engendre des enfans sains & vigoureux, qu'il voit naître & croître, comme une véritable bénédiction; jamais l'accroissement de sa famille ne lui inspire la moindre inquiétude, parce que l'augmentation des bras propres au travail, devient nécessairement l'accroissement de ses richesses & lui laisse espérer qu'un jour, ces bras vont le seconder & feront les ressources & l'appui de sa vieillesse; jamais, non plus, il ne va sonder dans l'avenir, pour savoir ce que deviendront ses enfans, il n'a pas là-dessus le plus léger souci; de la manière dont ils furent élevés, il fait qu'il leur faut peu de chose, & puis ils ont de la force, de la vigueur & du courage, avec tout cela, l'habitude comme l'aptitude au travail; ce sont là les biens qu'il leur laisse, & il croit que ces biens doivent leur suffire. Ils sont solides, en effet, & sujets à peu de revers. Il n'en est pas, à beaucoup près, de même du riche fermier; une famille lui



est autant onéreuse, qu'elle est nécessaire au plus simple laboureur; à mesure qu'elle se multiplie, il sent naître en lui-même des foudres rongeurs; ses enfans lui seront inutiles dans son exploitation, car il leur fera conduire très-rarement la charue; Comme sa vanité égale pour le moins ses facultés, il les fera élever d'une manière bien au-dessus de son état; alors il les enverra, à grands fraix, dans les villes, sans même trop savoir quels fruits ils pourront retirer de leur éducation. Il est si dangereux de se corrompre, la jeunesse se laisse si facilement entraîner au mal, lorsqu'elle est sortie de dessous les yeux de ses parens. Cependant le riche fermier fera de ses fils des *Messieurs* & de ses filles des *Demoiselles*, qui sauront à peine ce que c'est de labourer, bêcher, semer ou faire la récolte; ainsi la famille d'un tel fermier ne servant pas à la culture, lui devient très-onéreuse, & si elle est nombreuse, il n'a pas trop alors d'une grande fortune pour son établissement, & a tout à craindre que dans la fuite, quelques-uns de ses enfans ne soient quelquefois plus miséra-

bles que les enfans du plus pauvre laboureur, du simple journalier; plus d'une famille ont éprouvé ces tristes & funestes catastrophes, & l'éprouvent encore journellement.

Les enfans de laboureurs aident leurs parens dans leurs travaux, mais ces enfans seront encore dans la suite des hommes robustes & courageux; l'élite, la fleur & la force de l'état; ces gens-là, en effet, sont propres à tout, & on a lieu d'attendre d'eux les services les plus grands; ils grossissent les armées du Souverain, de la meilleure espèce de soldats, sont l'ame de la puissance militaire. Un bon laboureur devient un guerrier, qui soutient & endure mieux que tout autre, la faim, la soif, les intempéries des saisons, toutes les fatigues de la guerre; il sacrifiera, s'il le faut, ses forces, son sang & sa vie, pour la défense de sa patrie; & quelque soit enfin la métamorphose qu'il ait subie, il restera toujours bon sujet, respectera toujours sa vocation primitive, sera même encore un ami de l'agriculture, qui se fera un crime

de tourmenter à la guerre les malheureux villageois , & de leur détruire , sans nécessité , tout ce qu'ils possèdent. Il les considérera comme ses premiers frères , comme les membres d'une classe dont il n'est sorti que pour y revenir , où , après avoir porté les armes pour son prince & son pays , il achevera de leur rendre des services tout aussi essentiels , en cultivant la terre.

Or , d'entre les membres qui composent la société , celui incontestablement d'une utilité plus reconnue , c'est d'abord le guerrier , qui veille à protéger son pays des attaques du dehors , à assurer au dedans la paix & la tranquillité à tous les arts : après le guerrier , celui qui tient , sans contredit , le premier rang , est le cultivateur , qui travaille à la subsistance de tout l'état ; mais le fils de ce laboureur fera ce qu'est son père , deviendra soldat : le fils du riche fermier ne sera ni l'un , ni l'autre ; il ne pourra du moins jamais se résoudre à changer son heureux sort contre celui de soldat.



La réduction de grandes fermes, ne doit-elle favoriser que la population, d'une espèce d'hommes plus utiles, plus nécessaires à la patrie, elle ne laisseroit pas que de produire le plus grand avantage. Mais dans le cours naturel des choses, on voit que cette opération peut donner encore un superflu d'hommes aux besoins de l'état. Car je regarde les familles de simples laboureurs, comme de petites pépinières très-fécondes d'hommes de l'espèce la plus précieuse.

Enfin nous terminerons cet article, par une considération bien importante, relativement à cet objet. C'est qu'une plus grande égalité de fortune établie parmi tous les membres d'une communauté villageoise, y peut opérer un grand bien pour les mœurs; dans le lieu où règne cette égalité, on ne connoît pas la distinction que procurent les richesses; le mérite, mais le mérite réel prévaut; toute espèce de luxe est aussi bannie; les mœurs dominantes sont pures & simples, on remarque encore une douce & naïve ingénuité, qui tient à ces mœurs

& qui vaut bien, à coup sûr, le raffinement d'une politesse affectée & superficielle; cela doit être ainsi chez des gens qui ne connoissent ni l'opulence, ni l'oïveté, germes uniques du venin qui empoisonne les villes & qui donne l'être à tous les désordres des mauvaises passions qui détruisent les vertus.

Puissent enfin, tous nos propriétaires, tous nos Seigneurs, toutes nos riches Abbayes, tous ceux enfin qui possèdent des biens-fonds dans nos provinces, mettre la main à l'œuvre d'un plan si salutaire, & s'en occuper sérieusement, puissent-ils se persuader qu'ils concourroient au bien-être de la patrie, adouciroient la vie à une foule de malheureux, qui languissent dans l'indigence & la misère, maudissent sans cesse leur douloureuse existence & détestent leur terre natale, puissent-ils, une bonne fois, être touchés de ce que souffre l'humanité, & savoir distinguer tous ses droits & toute sa dignité, & les respecter.

## DE LA CULTURE BELGIQUE 21

### SESSIO NONA

#### *Du Renouvellement des Baux.*

**L'**AGRICULTURE fleurit dans un héritage qui passe de père en fils. L'homme, qui cultive une terre à lui, une terre où il s'est vu naître & où il se verra mourir, a certainement des motifs, que n'a pas celui, qui exploite le fond d'un autre, pour se distinguer, par son assiduité & par son zèle, dans toutes ses opérations, pour se porter sans cesse à augmenter la valeur de son domaine.

Des champs qui se fécondent d'année en année & rendent des récoltes toujours plus abondantes & plus riches, avec la certitude d'en jouir & de n'en détacher que la faible portion du superflu, pour payer, à la puissance tutélaire, la certitude de cette jouissance qu'elle procure; enfin la douce consolation qu'on éprouve, en



prévoyant que ces biens vont passer, dans un état d'amélioration, à des enfans que l'on aime tendrement ; il y a, dans tout cela, ce me semble, des motifs assez puissans, pour porter, dans l'ame de l'homme, une ardeur inaltérable pour le travail. L'homme n'aura certainement point ce zèle & cet attachement pour un héritage qui n'est pas sien, si la plus grande partie de ce qu'il doit recueillir n'est pas à lui, si, sur-tout, il n'est assuré de rester dans son marché, que pour un tems très-borné.

Or, cette transmission de terres d'un à l'autre fermier, ( transmission qui s'opère le plus souvent dans un période de neuf années ) donne absolument du découragement à un cultivateur. Ce n'est pas la peine d'améliorer un domaine, qu'il faut abandonner dans peu. Sacrifier de fortes avances & prodiguer tous ses soins à remettre un marché en bon état, est ce qui cause des regrets, s'il faut le quitter & laisser profiter un autre de ces travaux & de ces avantages.

S'il arrive, le plus souvent, qu'un loca-

taire ne travaille pas, autant qu'il le pourroit, à l'amélioration du fond qu'il occupe, n'étant pas assuré d'en jouir plus de six ans; cela doit intéresser le propriétaire & l'intéresser considérablement, surtout s'il vient à confier ses domaines à de ces hardis preneurs, qui s'offrent de payer tout ce qu'on exige, mais qui détruisent toute la fertilité des terres & qui les fucent de telle sorte, qu'elles viennent à baisser de la moitié au-dessous de leur valeur à la fin de leur bail.

Tout bien considéré, un bail de 18 à 27 ans seroit plus avantageux aux progrès de l'agriculture, que celui de 6 à 9 ans. Mais aussi lorsqu'il s'agit encore de prendre un nouveau cultivateur, on ne peut avoir un oeil trop clair-voyant sur son mérite.

Un domaine bien entretenu, où toutes les terres se trouvent dans un bon état de culture, annonce le bon laboureur, l'homme honnête & laborieux; qualités presque toujours unies, & pour ainsi dire, inséparables. Tel est le locataire qu'on doit pré-

féral à tous égards, on ne doit pas même faire attention aux traits envenimés qu'on pourroit lancer contre lui. L'homme de mérite est souvent en butte aux poursuites de la malice & de l'envie; les gens qui ont le moins droit de prétendre à l'estime générale, sont ceux qui s'acharnent le plus contre lui.

Enfin l'affermement public ne donne pas toujours le cultivateur qu'on pourroit désirer, celui qui met les terres à un plus haut prix, n'est pas toujours l'homme capable de leur donner la culture la plus excellente & la plus soignée, & dont le paiement soit le plus exact, ou s'il parvient à payer la rente, c'est souvent par des moyens préjudiciables au propriétaire même.

L'exposition publique de fermes, ou de terres à louer, a même encore cet inconvénient & ce désavantage, que le bon cultivateur est nécessité en quelque sorte de négliger sa culture & l'épuiser d'engrais, vers les deux dernières années de son bail,



s'il ne veut pas voir à la fin, haussier considérablement son rendage ou voir un autre profiter de tous ses fraix d'exploitations, de ses avances, de son travail; ainsi ses reprises dans les deux dernières années de son bail, seront moins fortes que dans les précédentes; & s'il recommence un nouveau bail, dans le même marché, il doit encore au moins attendre deux années avant qu'elles ne rendent des récoltes aussi abondantes qu'auparavant: ce qui intéresse le fermier, le propriétaire, ainsi que l'état.

Mais, comme il y a toute apparence que les propriétaires ne voudront pas accorder des baux plus longs que de neufs ans, ne fut-ce que pour ne pas se voir privés de quelques pots de vin, qu'il ne toucheroient plus que tous les 18 ou 27 ans, comme il y a toute apparence encore que les fermiers laisseront dépérir leurs terres à la septième ou huitième année de leur bail, il seroit à propos de mettre en usage des moyens qui pussent garantir un domaine de trois ou quatre années de stérilité dans la révolution de neuf années.

Ces moyens confisteroient à indemniser le locataire de fraix d'engrais dans les deux dernières années de son bail, dans le cas, où il devroit abandonner son marché.

Ce n'est pas une chose aisée, que d'estimer, avec précision, la quantité & la qualité d'engrais que le locataire emploie; il faudroit pour cela, établir une personne d'une probité reconnue, qui, sous son serment prêté devant l'office du lieu, tiendrait note exacte & précise de cette quantité & qualité d'engrais, que le fermier transporterait sur les terres. Et ce commis devroit se trouver présent chaque fois que cette opération auroit lieu.

Le Seigneur, ou tout autre propriétaire, seroit délivrer au commis, une note de terres à labour & autres qui lui appartiendroient dans la juridiction. Cette note devroit encore contenir la dénomination des terres attenantes, des adjudicataires, avec le terme du bail, ce seroit, au moyen de cette note, qu'il pourroit en tenir une spécifique & distincte des engrais qu'il

auroit vu employer dans chaque partie de terres & en déterminant la quantité de récoltes qu'elles auroient rendues dans les deux dernières années du bail. Mais une expresse défense qu'on devroit faire à toutes personnes commises à ce sujet, ce feroit celle de n'avoir pas le moindre égard dans leurs appréciations aux engrais des années qui précèdent les deux dernières, car ces engrais sont censés être épuisés entièrement. Surtout il s'agiroit aussi d'imposer, à tout locataire, la condition de ne point amender ses terres avec des matières qui pourroient préjudicier à leur fertilité, sous peine de n'en recevoir non-seulement aucun dédommagement, mais d'être encore obligé de satisfaire & indemniser toutes les pertes qu'il auroit pu occasionner.

Le commis, qui seroit établi pour tenir note exacte & précise des engrais, devroit aussi interpellier le locataire, à la fin de son bail, pour voir apprécier les fumiers, qui seroient censés rester dans chaque partie de son occupation, lui laissant la liberté, si bon lui semble, de prendre de son côté



ne soient experts. Mais s'il arrivoit que ces deux experts ne vinssent point à tomber d'accord, ils pourroient de concert s'en affirmer un troisième pour décider leur différend, bien entendu cependant, que tous ces experts seroient tenus de prêter préalablement leur serment dans les mains des officiers du lieu, aux frais du locataire quittant son marché, qui seroit également sous l'obligation de payer les vacations des commis & de souscrire à leur décision, sans pouvoir en demander d'ultérieurs, ni de susciter à cet égard la moindre difficulté.

Cette appréciation, une fois bien constatée, parviendroit au receveur, ou directement au propriétaire, qui indemniferoit le locataire par une défalcation à opérer sur la dernière rente, en cas qu'il vienne à quitter son occupation.

Le salaire adjugé au commis, à titre de ses vacations, devoit être payé mi-partie par le fermier sortant & le fermier entrant.

Ce dernier devroit enfin faire rentrer, dans un terme prescrit & déterminé au propriétaire, la somme accordée à l'autre pour ses engrais.

Ces conditions, dont tout le poids onéreux paroît retomber sur les tenanciers & qui n'intéressent en nulle manière les possesseurs, ne trouveront personne qui refusera de s'y soumettre; car quelques soient à cet égard les charges d'un locataire qui entre en fermage, elles n'auront rien pour lui d'accablant, parce qu'il pourra en être amplement dédommagé par des récoltes qui seront toujours plus abondantes, qu'elles ne le feroient, si l'on n'avoit point pris ces mesures propres à encourager son dévouement à lui transmettre des terres, qui ne sont ni dégradées ni mal cultivées.

On ne peut trop insister sur la nécessité d'engager ou d'intéresser nos cultivateurs à ne pas se laisser refroidir pour leurs occupations vers le tems où ils courent risque de l'abandonner à un autre, c'est une chose qui a trop d'influence sur





## SESSION III

*Des Étangs mis à labour.*

**C'**ÉTOIT autrefois une sorte de luxe d'avoir de ces petits amas d'eau dans ses domaines ; aussi se trouvoit-il alors plus d'étangs qu'aujourd'hui. C'étoit multiplier, varier la décoration & l'embellissement d'une maison de campagne, que d'y creuser autour un fossé rempli d'eau ; toutes nos vieilles maisons de plaisance, tous nos anciens châteaux s'élèvent du sein de quelques marais fangeux, où l'air qu'on respire chargé d'exhalaisons froides & humides & rarement raréfié, est toujours peu salubre. Il est vrai, que cet agrément, assez singulier dans son espèce, étoit du plutôt à la nécessité, qu'à un goût dépravé & bisarre ; & c'étoit beaucoup d'avoir imaginé que ce qui pouvoit vous défendre & vous mettre à l'abri des brigandages & des violences qui se commettoient avec impunité, passé

## ESSAI SUR L'ÉTAT

quelques siècles, fût quelque chose d'agréable. Au terrible tems où la barbarie couvrait la face de l'Europe, tous nos châteaux étoient en effet autant de forteresses, où il falloit bien se défendre, pour ne point voir toutes ses propriétés enlevées ou détruites, pour ne point tomber sous la puissance de quelques brigands, qui outrepassoient les droits des vainqueurs & fouloient au pied l'humanité. Aujourd'hui que ses droits sont plus connus, que jusqu'aux fureurs même de la guerre, elles savent les respecter, qu'on a ôté en Europe à ses tristes droits, la destruction & la dévastation, dans une terre ennemie; qu'elle n'est plus cruelle, qu'autant qu'une malheureuse fatalité ne la force pas à l'être, ces précautions de flanquer de tours un château & de l'environner d'un étang, ne paroissent plus nécessaires; on évite les situations marécageuses, on se choisit une exposition bien découverte, où l'on puisse toujours respirer un air pur & jouir d'une bonne santé. Enfin l'économie clair-voyante sur tous les objets dont elle peut tirer un parti avantageux, a commencé à dessécher les étangs, & à les soumettre à la culture,

Ici, comme tout ailleurs, une raison puissante devoit engager un Seigneur à mettre à labour la plus grande partie de ses étangs, & cette raison est le bien-être de ses vassaux. Ce bien-être consiste à leur procurer le plus de moyens qu'il se peut de s'adonner à l'agriculture.

Mais il est prudent, avant que de procéder à cette opération, de s'affurer de la bonté du fond. Un grand précepte en agriculture, est qu'on ne doit jamais se liyrer inconsidérément à des dépenses, sur une terre disgraciée, & qui ne les restitueroit pas.

Les étangs d'un bon fond, mis à labour, doublent ordinairement le revenu & quelquefois davantage. On a observé plusieurs fois que l'orge & l'avoine s'accoutument parfaitement de ces terrains, & qu'ils y végétent vigoureusement. Le fénévé y a d'étonnans succès, & ses profits sont si excessifs, qu'il est arrivé qu'un bonnier & demi de fénévé avoit valu, en une seule récolte, au locataire, de quoi payer six années de sa rente.



Si cependant le terrain se trouvoit infertile, il faudroit renoncer à vouloir le mettre en terre labourable ; car il en résulteroit trois inconvéniens ; 1°. Le laboureur y perdrait ses peines, ses engrais, & seroit obligé de payer la rente. 2°. Le propriétaire devroit lui en défalquer une partie. 3°. Il faudroit autant de dépenses pour la remettre en étang.

On a expérimenté, dans une terre du Hainaut-François, qu'un étang de 48 bonniers affermé 1200 livres, rendit au propriétaire, lorsqu'il fut cultivé, 2700 livres. Il étoit cependant bien naturel de présumer que cette opération ne réussiroit pas, la terre marécageuse, humide & noyée, sembloit repousser la fertilité qu'on s'efforçoit de lui donner ; il fallut même faire une déduction sur la rente de 2700 ; malgré cette déduction, il est encore resté un bénéfice de 800 livres : pour peu donc que cette opération fût praticable, c'est une économie bien entendue, d'augmenter ses revenus par tel moyen, en ouvrant, en même-tems, la ressource à de pauvres particuliers, de vivre du fermage de ces sortes de terres.

## SESSION IV.

*De l'Administration générale des biens-fonds.*

**L**E gentil-homme qui vit dans ses terres, qui gouverne ses biens par lui-même, travaille nécessairement à améliorer son héritage & à augmenter de beaucoup sa fortune : mais quelque soit l'utilité & même la nécessité qu'un propriétaire demeure dans ses biens, s'initie dans l'art de les faire valoir, s'instruise dans les différentes branches de l'économie rustique & en fasse l'occupation favorite d'une bonne partie de sa vie; ce séjour, ce genre d'occupation ne peut être en effet celui de tout le monde. Il est cependant d'une extrême conséquence de ne point toujours abandonner l'agriculture aux gens de la campagne, sans s'inquiéter sur quel pied elle s'y trouve & comment tout y va. Un propriétaire est certainement très-intéressé de concourir, avec ses fermiers, à l'entretien & au gou-

vernement de ses biens. Un fermier, si vous voulez, fera un excellent cultivateur; il obtiendra, sur ses terres en général, de très-abondantes récoltes, il administrera toutes les parties de son domaine de manière à le faire fleurir. Lorsqu'il s'agira de son profit, il ne négligera rien de tout ce qui pourra y contribuer; mais aura-t-il un œil aussi attentif, aussi vigilant, lorsqu'il sera question de l'intérêt de son maître? Car il y a des objets qui le regardent particulièrement & qui n'intéressent nullement le fermier. Il est, dans la plupart des domaines, des terres incultes, qu'on ne songe pas de défricher, & qu'il seroit possible d'améliorer; le fermier effrayé de la dépense, n'a garde de rien hazarder. Cependant, si un propriétaire étoit bien éclairé sur ses véritables intérêts, il procéderoit au défrichement de ces terres, qui ne sont d'aucun rapport pour lui ni pour l'état; & cela, après s'être assuré auparavant, par des essais ni plus ni moins coûteux, qu'on ne pourroit se permettre en grand, si la chose est possible. Et si l'on parvenoit à rendre ces terres d'un aussi



beau revenu que les meilleures terres, auroit-il à regretter d'avoir hazardé, même en projets de cette nature, la somme que lui auroit pu coûter l'acquisition d'une égale étendue de terrain ? Cependant il faudroit convenir que les fraix d'un tel défrichement formeroient une somme énorme (\*).

Sur ces objets, comme sur bien d'autres, un grand propriétaire, qui a à cœur de conserver la fortune de sa famille, devroit fixer son attention.

Tout ce qui concerne la culture des bois ne devroit pas moins l'exciter; c'est une chose décidée qu'on ne doit pas non plus abandonner à la seule nature, les soins de les améliorer ou de les faire valoir.

---

(\*) M. le Baron de Roose, dans une de ses terres, au Comté de Namur, a fait défricher un bonnier de terre inculte & qui n'étoit d'aucun produit, en y faisant déterrer toutes les pierres qui se monstroient à la surface. Ce travail, qui lui a coûté 600 florins, lui a valu une pièce de terre très-fertile. Ce n'est pas acheter une terre à ce prix; c'est la créer.

C'est certainement à la négligence des propriétaires ou de ceux qui surveillent à leurs intérêts, que l'on doit attribuer le dépérissement où se trouvent aujourd'hui les bois de bien des cantons de nos provinces. Dans un tems où une plus grande consommation de bois de chauffage & de construction en a fait hausser considérablement le prix; il n'est pas rare de trouver des espaces absolument nuds, souvent d'un quart de bonnier d'étendue, qu'on rencontre dans ceux de nos bois qui jouissent du meilleur sol & de l'exposition la plus favorable.

Ce qu'il y a de bien singulier, ce que les bois & forêts du plus grand propriétaire que nous ayons, ( Mgr. le Duc d'Arenberg ) soient aussi les mieux entretenus : graces aux soins, à la vigilance & aux talens des personnes chargées de veiller aux intérêts de cette maison illustre. Heureux les propriétaires qui savent faire, avec autant de discernement, le choix de ceux auxquels ils veulent commettre la fortune de leurs maisons; ils ne les verroient pas dans un état où tout annonce la déca-

dence & le délabrement des affaires ; ils ne verroient pas souvent des gens élever leur fortune, sur les débris de celle d'autrui, par les moyens les plus illicites & les plus deshonorans ; témoins quantité de nos grandes maisons, dont la chute & la ruine n'eurent d'autres causes que les malversations de leurs gens d'affaires.

Tous nos grands Seigneurs ont des intendans, ils ont presque tous des receveurs ; mais ces gens-là, en effet, ne font la plupart, que pour l'ostentation, & quand bien même ils s'acquitteroient de leurs fonctions d'une manière irréprochable, ces fonctions limitées à chiffrer, calculer, percevoir les deniers, dresser des comptes, ne feroient encore que des bagatelles ; la seule chose essentielle qu'ils aient à faire, c'est de porter un œil attentif sur le domaine qui leur est confié, & de le faire valoir autant qu'il est en eux ; c'est du moins sous ce point de vue, qu'on doit envisager un receveur ; on ne doit le regarder que comme l'administrateur d'un bien qu'on lui confie.



Mais non , la plupart de ces messieurs ne peuvent se résoudre à vivre à la campagne , où ils pourroient se rendre utiles à leurs maîtres , comme à tous ceux qui les environneroient ; & loin de surveiller à leurs intérêts , loin de s'instruire dans tout ce qui concerne les différentes branches de l'économie rustique , pour être en état de connoître & de juger si toutes les parties du domaine se trouvent bien gouvernées , ils se contentent du simple rapport de quelques mercénaires , des gardes &c.

Mais ce simple rapport des choses mal vues , ou présentées à dessein sous une toute autre face qu'elles ne se trouvent réellement , peut causer des pertes irréparables à toute une famille , peut être le principe de sa ruine , & dont elle ne peut imputer la faute qu'à des gens qu'elle fait vivre dans l'aïssance.

Il est arrivé qu'un Seigneur obéré , pour faire face à quelques affaires urgentes , se vit forcé de vendre une de ses terres , & il la vendit tellement au-dessous de sa valeur ,

qu'il n'a fallu à l'acquéreur, qu'un abbatis d'arbres, qui se trouvoient dans les bois de cette terre, pour se rembourser entièrement.

J'ignore si dans une acquisition de cette espèce, un vil intérêt n'a point porté à taire ou à pallier la vérité; mais au moins l'on avouera que celui préposé à l'administration de cette seigneurie, s'il ne s'est point souillé d'une opprobre d'ame, a dû étrangement méconnoître les intérêts de son principal.

Les abus énormes qui se sont glissés dans l'administration des biens-fonds, portent de tels préjudices aux propriétaires, au système même de la culture, qu'on devroit envisager leur abolition, comme un objet bien important à la société; & on ne pourra y réussir que lorsque l'on engagera les receveurs à se fixer à la campagne, en leur assurant des émolumens fixes, & cela après avoir fait connoître leur suffisance & leur capacité à bien diriger & faire valoir les biens.

## 92 ESSAI SUR L'ÉTAT

La première chose qu'on auroit sur-tout à leur enjoindre, ce seroit l'article bien intéressant de la culture des bois; la négligence des officiers de certaines terres contribue à une dégradation de bois, qui paroît d'abord insensible, mais qui vient à un tel point par des degrés successifs, que cet objet n'intéresse pas moins le particulier que l'état.

Il seroit donc à désirer que ces officiers fissent leur occupation principale de cette partie, & qu'ils prissent sur eux de diriger les semis, les plantations & d'acquérir une connoissance parfaite du sol, afin d'y adapter les espèces de bois qui lui conviennent le mieux; en suivant ce principe, ils pourroient tirer parti des terrains fort mauvais par la qualité des arbres qui leur seroient propices.

Leurs soins devroient non-seulement s'étendre sur l'entretien & le repeuplement des bois; surveiller à leur conservation n'est pas moins de leur devoir.

L'exploitation des bois, comme les abbatis de haute futaye, la coupe des taillis,



sont des objets très-intéressans & pour lesquels on ne peut établir des règles générales ; il faut nécessairement avoir ici égard à la nature particulière du terrain ; s'il est prouvé que le plus avantageux est de n'abattre les taillis, qui viennent sur les bons terrains, qu'à l'âge de 25 ans ; parce que leurs bois en deviennent plus forts & rendent davantage ; il ne l'est pas moins qu'il faut les couper plus jeunes dans les mauvais terrains, parce qu'il est certain que le bois croît toujours de plus en plus dans les premières années, jusqu'à ce qu'il est parvenu à un âge où il est obligé de tirer de la terre une substance qui lui soit proportionnée, & qu'un sol maigre, qui n'a point de fond ou qu'une très-petite profondeur de bonne terre, n'est pas en état de lui fournir ; dans ces cas, il est donc d'une extrême conséquence, pour un officier qui a bien sincèrement à cœur les intérêts de son principal, à porter son attention sur cet objet bien essentiel, en tirant, par des abbatis & des coupes faites à propos, tous les avantages & tous les profits possibles.

Il est arrivé souvent que le manque de numéraire a forcé le propriétaire à faire des abbatis & des coupes de taillis, dans un certain âge où le bois augmente son accroissement, & se sont causés, par cet expédient assez ordinaire, des dommages très-considérables; c'étoit à leurs officiers à leur représenter ces dommages qui résultoient de ces coupes précipitées, en leur conseillant plutôt un emprunt au plus gros intérêt; ce qui auroit pu les débarrasser pour un tems, & ce moyen, tout onéreux qu'il paroisse, leur auroit été moins ruineux & plus économique, puisqu'ils auroient presque pu rembourser cet emprunt & payer les intérêts, avec les profits qu'ils se seroient faits, en renvoyant, dans un certain tems plus avantageux, l'exploitation de leurs bois.

En cela comme en bien d'autres choses, l'intérêt engage souvent les officiers ruraux à dissimuler à leur principal les dommages excessifs qu'il se fait. Si à chaque exploitation de bois il ne leur revenoit des bénéfices considérables, ils ne manqueroient pas

de lui ouvrir les yeux & de lui remontrer que ces expédiens, qui paroissent en effet si commodes, sont des expédiens ruineux, & qui occasionnent de grands déchets à ses revenus.

Tout bien considéré, l'intérêt du propriétaire encore un coup, seroit d'affurer des émolumens fixes à tous ses officiers, il obviendroit, par ce moyen, à une grande partie des abus qui se commettent assez impunément pour l'ordinaire, mais il en resteroit encore bien d'autres & qu'il ne paroît pas même bien aisé de détruire.

Par exemple : bien des Seigneurs desiroient que leurs receveurs refusent les présens des personnes intéressées à les gagner pour trahir leurs intérêts.

Beaucoup de Seigneurs desiroient encore que leurs receveurs soient plus expéditifs dans la reddition de leurs comptes, au lieu de trafiquer avec leurs revenus, sous prétexte que les rentes ne sont pas venues à leur échéance respective.



Ce n'est pas tout : l'habile manieur d'argent qui fait saisir , à tort , à travers , toutes les occasions de faire valoir sa recette , prêter , s'il le faut , dans ces circonstances , son propre argent à son principal & lui prêter à usure. Que des gens de cette espèce se sont enrichis par des voies aussi illicites , par des concussions aussi criantes ! chose étonnante ! cela n'arrive que par la faute & la négligence des parties les plus intéressées.

Je conseillerois toujours , à tous propriétaires , de surveiller autant qu'il leur sera possible , à leurs intérêts , au lieu de montrer tant d'éloignement & d'indifférence pour les choses si substantielles & d'où dépend leur fortune : est-ce donc un si pénible soin que de revoir les comptes de ses gens d'affaires , de sacrifier quelque tems à cette utile occupation ? Ignore-t-on que plus la négligence est extrême , plus on accélère sa ruine.

Tout propriétaire devoit exiger de son receveur une notice pertinente , qui contiendrois

tiendrait toutes les terres en fermage avec les noms des fermiers, le terme de l'occupation, ainsi que de l'échéance, & le montant de chaque rente : le fermier demande-t-il des modérations dans une année où il aura effuié des revers, où des malheurs accidentels auront trompé les espérances de sa récolte ; comme c'est au propriétaire à s'intéresser aux pertes de son tenancier, c'est à lui qu'on doit en donner part, si l'on veut qu'il les partage ; c'est à lui que le fermier doit s'adresser directement dans le cas, où attendant le tems favorable à la défaite de ses grains & autres denrées ; il demande une prolongation au terme de son paiement, sans que l'homme d'affaires puisse rien accorder de son propre mouvement, à l'insçu de son principal.

La gestion du receveur, plus simple, plus bornée, dépourvue de toute autorité de rien entreprendre sans l'instruction de son principal, écarte les abus en tous genres, & retient celui à qui on confie sa fortune, ou du moins une partie, dans toutes les règles de ses devoirs.

Enfin, on a fait, contre ce qui a déjà été dit de l'extrême conséquence qu'il y a pour un propriétaire que son receveur soit habitué à la campagne, les objections suivantes. 1°. Des intérêts essentiels étrangers à sa recette, obligent un receveur à demeurer en ville. 2°. Les émolumens d'une recette, quelquefois très-minces, ne suffisent pas pour le faire vivre, ainsi conséquemment il doit exercer d'autres charges, d'autres emplois, qui rendent en ville sa présence nécessaire. 3°. Quand bien même une recette, ou plusieurs, pourrait occuper entièrement un homme & suffire à son nécessaire & à celui de sa famille, on n'auroit pas la liberté du choix, lorsqu'il s'agiroit de prendre un receveur, auquel on voudroit imposer l'obligation d'établir sa demeure sur le lieu où il seroit chargé de l'administration des biens, comme d'en percevoir les revenus, parce que, pour la sûreté de ses deniers, on tâche, autant qu'il est possible, de ne les confier qu'à des personnes, qui possédant des fonds elles-mêmes, s'engageroient bien difficilement d'embrasser des devoirs aussi étendus, &



de se sacrifier entièrement pour surveiller  
aux intérêts d'autrui.

Réponse. L'homme chargé de plusieurs  
recettes, ou qui en a une considérable, a  
assez de besogne dans la perception de ses  
deniers, s'il y joint encore les soins de  
gouverner les biens sans embrasser d'autres  
occupations, sans partager ses soins & son  
attention sur d'autres objets. Il est vrai  
qu'un receveur ne peut se fixer à la cam-  
pagne, s'il ne peut y vivre du revenu de  
son emploi; mais ne se trouve-t-il pas  
aujourd'hui à la campagne des hommes  
assez instruits, pour bien s'acquitter de  
cette fonction? Enfin, si l'on veut préve-  
nir les fautes d'un receveur, qu'il ne  
viene à dissiper ou à aliéner les deniers  
de sa recette s'il ne jouit pas d'un revenu  
suffisant; ses comptes rendus de trois en  
trois mois, & dans un terme plus bref  
encore, garantiraient un propriétaire de  
cet accident.

Avec de pareilles mesures, tout homme  
d'une probité reconnue seroit capable de

remplir les fonctions d'une recette, outre cela elles obviroient aux négligences qui arrivent très-fréquemment de la part de plusieurs des receveurs qui laissent quelque-fois après eux leurs affaires si embrouillées, que leurs héritiers s'en trouvent très-souvent intéressés & obligés à des recherches de longue durée.

Je suis donc très-persuadé que l'on trouvera des gens très-capables de gouverner les biens, & qu'on ne sera nullement embarrassé sur la difficulté du choix, quelques conditions qu'on leur impose. Quand on aura trouvé le moyen de leur confier ses revenus, sans courrir le risque de les perdre dans leurs mains, s'ils ne jouissent pas par eux-mêmes d'aucune fortune.

## T A B L E

*De ce qui est contenu dans ce volume.*

**S**ESSION I. *Nécessité de la réduction  
des grandes fermes.* Page 1

**S**ESSION II. *Du Renouvellement des  
Baux.* 71

**S**ESSION III. *Des Étangs mis à  
labour.* 81

**S**ESSION IV. *De l'Administration  
générale des biens-fonds.* 85

**Fin de la Table**